



stop !!

PLAN DÉPARTEMENTAL
DE PRÉVENTION
ET DE LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES

2019 • 2022



PRÉFET DE L'YONNE

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DE L'YONNE

PRÉAMBULE

Les violences à l'égard des femmes revêtent de multiples expressions dont les conséquences désastreuses nous enjoignent de tout mettre en œuvre pour qu'elles disparaissent.

Dans la sphère familiale et conjugale, au travail ou dans l'espace public, les femmes sont confrontées trop fréquemment à des situations de violences physiques, psychologiques ou sexuelles. La lutte contre les violences faites aux femmes fait l'objet en France d'une politique publique spécifique depuis plus de vingt ans. Le 5^e plan national de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) s'attache à la fois à sécuriser et renforcer les dispositifs ayant fait leurs preuves mais également à amplifier l'action publique là où les besoins sont importants.

Le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes décline, dans l'Yonne, le plan national, en prenant en compte les réalités du territoire.

Le diagnostic, les actions partenariales présentées dans ce document engagent l'ensemble des acteurs pour les quatre années à venir.

L'objectif de ce plan est de promouvoir la réalisation d'actions efficaces en favorisant la coordination des différents partenaires qui œuvrent au quotidien, chacun dans son domaine de compétences (sécurité, justice, santé, éducation, domaine social) : services de l'État, élus locaux, structures publiques et associations. Il s'agit de décliner les orientations de la politique nationale et d'apporter les réponses articulées qui s'avèrent nécessaires au plan local.

Je vous présente ce document, fruit d'un travail collectif. Il est maintenant de notre devoir de lui donner vie par-delà les actions, nombreuses, déjà existantes.

Je remercie l'ensemble des acteurs de cette lutte et je formule le souhait que la mise en commun de nos objectifs portera ses fruits au plus près des foyers touchés par le fléau des violences intra-familiales.

Patrice LATRON
Préfet de l'Yonne

SOMMAIRE

1. CONTEXTE NATIONAL	... p 5
2. DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL ET ENJEUX	... p 9
3. PLAN D' ACTIONS CONCERTÉES	... p 21
> AXES PRIORITAIRES	... p 22
- AXE 1 : Mieux communiquer	
- AXE 2 : Travailler davantage avec les professionnels de santé	
- AXE 3 : Mieux accompagner les victimes	
- AXE 4 : Développer la prévention	
> INDEX DES FICHES ACTIONS	... p 25
> FICHES ACTIONS	... p 31
> TABLEAU DE BORD DES ACTIONS INNOVANTES	... p 87
4. PILOTAGE ET ÉVALUATION	... p 93
ANNEXES	
- ANNEXE 1 : Liste des membres du comité de pilotage	... p 98
- ANNEXE 2 : Liste des sigles	... p 100
- ANNEXE 3 : Contacts utiles	... p 102
- ANNEXE 4 : Sites internet utiles	... p 103
- ANNEXE 5 : Déclaration simplifiée de violences intra-familiales	... p 104
- ANNEXE 6 : Plaquette « Stop violence »	... p 105

1. Contexte National

SEXISME
MORAL VIOLENCE
INSULTES ABUS DE POUVOIR
AGRESSION HUMILIATION ABSENCE
EMPRISE BRUTALITÉ
COUPS HONTE
VIOL FORCE HARCÈLEMENT
HURLEMENTS IMPUISSANCE
SILENCE SOLITUDE PHYSIQUE

> CADRAGE INTERMINISTÉRIEL & OBJECTIFS DU PLAN

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat.

À l'occasion du 25 novembre 2017, Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, les annonces présidentielles ont complété les orientations du 5^e plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019). Le président de la République a mis l'accent sur la prévention et la sensibilisation (notamment la lutte contre la pornographie au collège), l'accompagnement des victimes et la répression des auteurs.

Les annonces récentes du 25 novembre 2018 de Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et de Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur ont impulsé de nouvelles pistes et dispositifs comme par exemple, le lancement du portail numérique de signalement des violences sexuelles et sexistes www.service-public.fr/cmi.

L'objectif du plan départemental, pour les 4 années à venir, s'inscrit dans la logique du 5^e plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes tout en accompagnant l'action des pouvoirs publics, portée par Emmanuel MACRON, Président de la République et Marlène SCHIAPPA.

Pour rappel, les principaux objectifs du 5^e plan interministériel sont les suivants :

> OBJECTIF 1

Sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences tout en assurant un meilleur accès à leurs droits.

Il s'agit de faciliter la révélation des violences, de mettre les victimes à l'abri, de permettre la reconnaissance des violences subies et d'accompagner les victimes vers une réelle autonomie.

> OBJECTIF 2

Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants.

La prise en charge des femmes victimes et des enfants doit être mieux articulée. La protection des victimes doit être garantie, notamment après la séparation, en particulier aussi pour les jeunes femmes, ou pour les femmes en milieu rural.

> OBJECTIF 3

Déraciner les violences par la lutte contre le sexisme qui banalise la culture des violences et du viol. Qu'il s'agisse de violences sexuelles, de violences physiques ou de meurtres conjugaux, les violences faites aux femmes relèvent d'un continuum provoqué par une même idéologie : le sexisme. Il s'agit de déconstruire les stéréotypes qui constituent le terreau des violences faites aux femmes.

> STATISTIQUES NATIONALES

Les chiffres en France restent alarmants même si des avancées certaines ont eu lieu.

- **123 femmes ont été tuées** sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire, en 2016 et 130 en 2017, ce qui équivaut à une femme tous les trois jours (chiffre relativement stable depuis une dizaine d'années).
- **225 000 femmes ont déclaré avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint et/ou ex-conjoint. Face à cette situation, moins d'une femme victime sur cinq a porté plainte.** Par ailleurs, plus de la moitié de ces femmes n'a pas non plus fait de démarche auprès d'associations susceptibles de les aider.
- S'agissant des seules violences sexuelles, sur les **93 000 femmes** (entre 18 et 75 ans) qui ont déclaré avoir été **victimes de viol ou de tentative de viol**, moins d'une victime sur 10 a déposé plainte.
- Les dépôts de plaintes pour viols et pour agressions sexuelles sont en augmentation :
Augmentation de 12 % des plaintes pour viol entre 2016 à 2017.
Augmentation de 10 % des plaintes pour agressions sexuelles entre 2016 à 2017.

La parole commence à davantage se libérer concernant les violences faites aux femmes. Cet état de fait constitue certainement un facteur d'explication à l'augmentation des dépôts de plaintes. Néanmoins, les freins liés à la révélation des faits perdurent. Ainsi, à la lecture de ces données, il importe de bien considérer que le chiffre noir des violences s'y ajoute. Il est par définition non quantifiable.

182 DÉCÈS AU SEIN DU COUPLE EN 2016

COUPLE OFFICIEL : **138** victimes



109
femmes



29
hommes

+

ENFANTS :
25 victimes



+

COUPLE NON OFFICIEL : **19** victimes



14
femmes



5
hommes

1 femme décède tous les 3 jours, victime de son conjoint !

Source : Délégation aux victimes, Direction générale de la police nationale - Traitement ONDRP - 2010 à 2017

Victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint au cours de l'année précédant l'enquête*



225 000 victimes

195 000 violences physiques
62 000 violences physiques
dont 42 000 viols ou tentatives de viol



84 000 victimes

82 000 violences physiques
4 000 violences physiques
dont 4 000 viols ou tentatives de viol

* Conjoint cohabitant ou ex-conjoint à la date de l'enquête
Champ : personnes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaires, France métropolitaine
Source : INSEE - ONDRP - SSMSI, Enquête Cadre de vie et sécurité - 2012 - 2017

Taux de plaintes pour viols et agressions sexuelles entre 2016-2017

PLAINTES POUR VIOLS : **+12 %**



PLAINTES POUR AGRESSIONS SEXUELLES : **+ 10 %**

Champ : France métropolitaine
Source : SSMSI - base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

2. Diagnostic

départemental et enjeux

SEXISME
MORAL VIOLENCE
INSULTES ABUS DE POUVOIR
AGRESSION HUMILIATION ABSENCE
EMPRISE BRUTALITÉ
COUPS HONTE
VIOL FORCE HARCÈLEMENT
HURLEMENTS IMPUISSANCE
SILENCE SOLITUDE PHYSIQUE

> STATISTIQUES DANS L'YONNE

Les services de police et de gendarmerie du département ont enregistré, en 2017, un nombre important de faits dont les catégories d'infractions recouvrent, pour partie, le champ des violences faites aux femmes.

Les dépôts de plaintes en 2017

ZONE POLICE : 2 % du territoire icaunais et 26 % de la population

ZONE GENDARMERIE : 98 % du territoire icaunais et 74 % de la population

	ZONE POLICE	ZONE GENDARMERIE	TOTAL
VIOLENCES CONJUGALES	108	314	422
HARCÈLEMENT MORAL	32	-	32
VIOL	17	52	69
AGRESSION SEXUELLE	26	29	55
ATTEINTE SEXUELLE	9	16	25
MENACES DE MORT	105	53	158
	297	464	761

On dénombre, en 2017, dans l'Yonne, 1 décès de femme sous les coups de son conjoint, aucun en 2016 et 2 en 2015.

Une étude nationale en 2017 sur les morts au sein du couple de la délégation aux victimes du Ministère de l'Intérieur dresse une typologie de l'auteur de ces agressions : « *l'auteur masculin est le plus souvent marié, de nationalité française, a entre 41 et 50 ans et n'exerce pas ou plus d'activité professionnelle. Il commet ce crime à domicile, sans préméditation, à égalité quasi parfaite avec une arme à feu ou une arme blanche. Sa principale motivation demeure la dispute suivie de près par la séparation.* »

**On observe une nette augmentation
des violences sexuelles dans l'Yonne
+ 27,9 % en 2017 et + 18,6 % en 2018.**

**71 % des actes de violences intrafamiliales
touchent les femmes.**

Par ailleurs, les statistiques 2018 de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale alertent gravement. Le département de l'Yonne y apparaît comme le département le plus touché en France par les violences intrafamiliales faites aux femmes rapportées à la population féminine.

Toutefois, l'interprétation de cette donnée reste complexe et repose sur plusieurs facteurs. Il est difficile de savoir si ce constat s'explique par des raisons sociologiques ou par un travail efficace d'accompagnement des révélations des victimes.

On constate donc que le phénomène des violences à l'égard des femmes est bien une réalité prégnante dans l'Yonne. En outre, il est raisonnable de penser que le nombre réel de faits dépasse le nombre de plaintes recensées par les services de la police et de la gendarmerie.

Sur 10 000 femmes, 59 sont victimes de violences intrafamiliales dans l'Yonne. C'est la proportion la plus élevée en France.

Les demandes de logement social

Dans l'Yonne, les demandes d'hébergement ou de logement social au motif des violences conjugales sont en nette hausse.

Pour le logement social, le nombre de demandes s'élève à:

- 3 demandes en 2015
- 20 demandes en 2016
- 96 demandes en 2017
- 174 demandes en 2018

Les sollicitations du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) augmentent également:

- 20 sollicitations en 2014
- 35 sollicitations en 2015
- 58 sollicitations en 2016

> PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS DANS L'YONNE

Face à ces constats, des réponses adaptées ont été mises en place dans le département.

- La nomination d'une **déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité**. Juliette ROME occupe cette fonction depuis mai 2018.
- La désignation par Monsieur le Préfet d'un **référént violences faites aux femmes**. Abdelmajid TKOUB, Sous-préfet d'Avallon est référént violences faites aux femmes depuis décembre 2018.

• Des associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences ont un rôle essentiel dans l'Yonne

Les associations ADAVIRS et CIDFF assurent un accompagnement juridique. Elles écoutent les victimes et leur proposent un accompagnement social et psychologique ou les orientent vers d'autres partenaires.

L'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale

officie au sein du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre depuis décembre 1988. Elle assure deux missions principales : la prise en charge pluridisciplinaire gratuite et confidentielle des victimes d'infractions pénales et la réinsertion sociale des auteurs d'infractions. Des permanences sont effectuées à Joigny, Avallon, Sens, dans les mairies, dans les quartiers d'Auxerre Rive Droite et de Sainte-Geneviève, à Paron, Saint Fargeau et Tonnerre ainsi qu'au TGI de Sens, les commissariats d'Auxerre et de Sens, en brigades de gendarmerie et au centre hospitalier d'Auxerre.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes des Familles

mène également une action primordiale. Conformément à la convention nationale signée entre le Centre National d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CNIDFF) et l'État, le CIDFF constitue un relais essentiel des pouvoirs publics pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est un acteur indispensable en matière d'accompagnement des femmes et notamment des femmes victimes de violences. Les chiffres pluriannuels manifestent clairement qu'en raison de la diminution des ressources humaines, les actions de la structure ne sont pas extensibles. Pour autant, le maillage territorial est essentiel au projet de l'association qui poursuit les permanences juridiques au plus près des territoires. Les deux juristes du CIDFF tiennent des permanences juridiques dans six villes du département : Sens, Migennes, Joigny, Avallon, Tonnerre et Toucy en plus de leur lieu d'implantation à Auxerre. Deux groupes de paroles pour femmes victimes « Paroles de femmes » ont également été mis en place à Auxerre et à Sens avec l'intervention de deux psychologues.

• Deux intervenants sociaux exercent leurs missions au sein des services de police et de gendarmerie

Le dispositif d'intervention sociale en commissariat ou gendarmerie consiste à assurer la prise en charge sociale des publics, dont le traitement et le suivi ne relève pas de la compétence ni des attributions de la police nationale ou de la gendarmerie. Ce dispositif permet d'assurer l'accueil, l'écoute, l'évaluation et l'orientation des personnes victimes ou mises en cause, vers les services ou structures du territoire correspondant à leurs besoins.

L'intervenant social assure un lien entre les services de police / gendarmerie et les services sociaux du territoire. Il est compétent à deux niveaux : l'aide aux victimes et la prévention de la récidive.

Au sein du groupement de gendarmerie de l'Yonne, dans le cadre d'une mission départementale, l'intervenant social travaille à la prise en charge sociale des victimes (poste créé en 2010 financé par le Conseil départemental et le FIPD).

La Municipalité de Sens a souhaité mettre en place des permanences sociales au sein du commissariat de police de Sens, où un assistant du centre d'action CCAS de Sens intervient depuis 2014. Il est employé, sur l'équivalent d'un mi-temps. Le commissariat de police d'Auxerre n'est pas doté à ce jour d'un tel service.

· Des permanences d'associations spécialisées sont effectuées dans les commissariats et les brigades de gendarmerie

Dans les commissariats d'Auxerre et de Sens, des juristes reçoivent du public ou accompagnent des victimes. L'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et de Réinsertion Sociale (ADAVIRS) assure des permanences dans les commissariats de police de Sens et d'Auxerre et également dans certaines brigades de gendarmerie. Le CIDFF 89 accompagne les victimes dans leurs démarches, notamment de dépôt de plainte.



· La prise en charge psychologique des victimes et des enfants témoins est encore insuffisante

Les commissariats de police ne disposent pas de psychologues, une prise en charge psychologique des victimes et de leurs enfants, en suivi individuel ou par groupes de paroles, serait à prévoir.

· Il existe une offre d'hébergement d'urgence gérée par la Croix Rouge Française de l'Yonne

La ligne téléphonique d'accueil et d'aide aux sans-abris, le 115, est au cœur du dispositif d'urgence et de la veille sociale. Accessible 24h/24h et gratuit, le 115 peut être sollicité par les personnes à la recherche d'un hébergement ou les professionnels.

Le 115 a pour mission l'accueil, l'écoute, et l'information des personnes, l'évaluation de leur situation et l'orientation vers l'hébergement, l'accès aux soins, l'aide alimentaire et les services sociaux du département. Par distinction avec l'hébergement d'insertion, le 115 a vocation à apporter des solutions immédiates et de courte durée en réponse à des demandes urgentes. Ces structures d'hébergement d'urgence offrent des prestations de première nécessité (gîte, couvert, hygiène), apportent une première évaluation sociale, médicale et physique et une orientation vers une structure d'insertion adaptée ou d'un logement.

L'objectif prioritaire de ces dispositifs est de mettre en place un accompagnement social de qualité qui permette à ces personnes de ne pas retourner dans le cercle : 115/ accueil d'urgence/accueil en insertion et enfin logement de droit commun.

La qualité de cet accompagnement revêt différents aspects : les conditions d'accueil, le professionnalisme des intervenants sociaux, les liens partenariaux, la volonté et les capacités des ménages...

Les listes d'attente sont longues et les femmes victimes de violences ne pouvant être dans l'attente, des logements dédiés ont été créés.

· L'offre d'hébergements dédié pour les femmes victimes de violences conjugales dans l'Yonne :

Aujourd'hui, la prise en charge de ce public intervient principalement à l'occasion d'une crise majeure. La victime, avec bien souvent ses enfants, peut se retrouver à la rue, et c'est dans l'urgence, qu'il faut apporter une réponse.

C'est alors généralement l'enchaînement : abandon du domicile conjugal, accueil en hébergement d'urgence, séjour en hébergement d'insertion et accès à un logement social, qui se met en place avec toutes les difficultés et les traumatismes exprimés tant par les professionnels que par les femmes victimes de violences.

Même s'il semble difficile d'éviter ces situations douloureuses, il est possible d'en limiter l'impact. Des solutions de mise à l'abri, adaptées, prenant en compte les besoins de ces femmes permettent d'en limiter les impacts. Il s'agit de proposer des solutions permettant aux femmes de les protéger de la violence et avoir des espaces propices à la reconstruction.

· Des hébergements spécialisés existent

Actuellement, 4 logements sont exclusivement dédiés à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences, avec un accompagnement spécialisé réalisé par un accueil de jour.

A Auxerre, 2 logements pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes (soit 8 places au total) au CHRS Thomas Ancel. Il s'agit d'appartements adaptés et équipés ouvert depuis juin 2017.

(Photos ci-contre)



A Sens, 2 logements.

A Tonnerre, 1 appartement meublé en collocation, à destination des femmes victimes de violences ou SDF.

A Joigny et à Sens, pour les femmes isolées sans ressources avec enfants de moins de 3 ans, 4 appartements du Conseil Départemental ont été aménagés (4 T3 meublés : 2 à Sens et 2 à Joigny).



Le recours à l'hôtel est souvent pratiqué. Solution qui n'est pas adaptée pour une femme avec des enfants. Une mobilisation des communes et des bailleurs sociaux serait à envisager pour mettre des logements à disposition des victimes.

· Des lieux d'écoute de proximité (accueils de jour et lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation)

Plusieurs structures assurent ce service : Accueils de jour d'Auxerre et de Sens, centre social de Joigny. Leur mission consiste à sortir les femmes de leur isolement en proposant un lieu qui leur permet de venir avec leurs enfants. L'objectif est de développer le lien social, notamment entre les femmes, de reprendre confiance, de préparer un départ du domicile ou d'accompagner les victimes qui ont quitté le domicile conjugal afin de prévenir un retour au domicile conjugal (*fiche action 20 et 21*).

Ce sont des locaux protégés avec la possibilité de garantir la confidentialité de l'écoute, avec un espace pour les enfants et pour des activités collectives.

L'accueil de jour pour les femmes victimes de violences a ouvert en septembre 2017.

Celui de Sens a été inauguré en novembre 2018.



· Des permanences juridiques

Les associations CIDFF de l'Yonne et ADAVIRS assurent des permanences juridiques généralistes dans de nombreuses communes du département Icaunais.

· Les Centres de Planification et d'Éducation Familiale du Conseil Départemental (CPEF)

Lieux d'écoute et d'informations, gratuits, les CPEF permettent de consulter et de s'informer sur : la contraception (information, délivrance, suivi), la délivrance de la pilule du lendemain, les infections sexuellement transmissibles, les relations amoureuses, le désir d'enfants, l'accompagnement de la grossesse (maternité, paternité), le conseil conjugal et familial, les démarches et soutien en vue d'une IVG (intervention volontaire de grossesse).

Ils sont ouverts à tous : mineurs (la loi permet aux adolescents de venir consulter sans en informer leurs parents), célibataires, couples, groupes. La confidentialité et le respect du secret médical sont assurés.

Dans le département, ce service existe à Auxerre, Avallon, Joigny, Migennes, Sens, Tonnerre et Toucy.

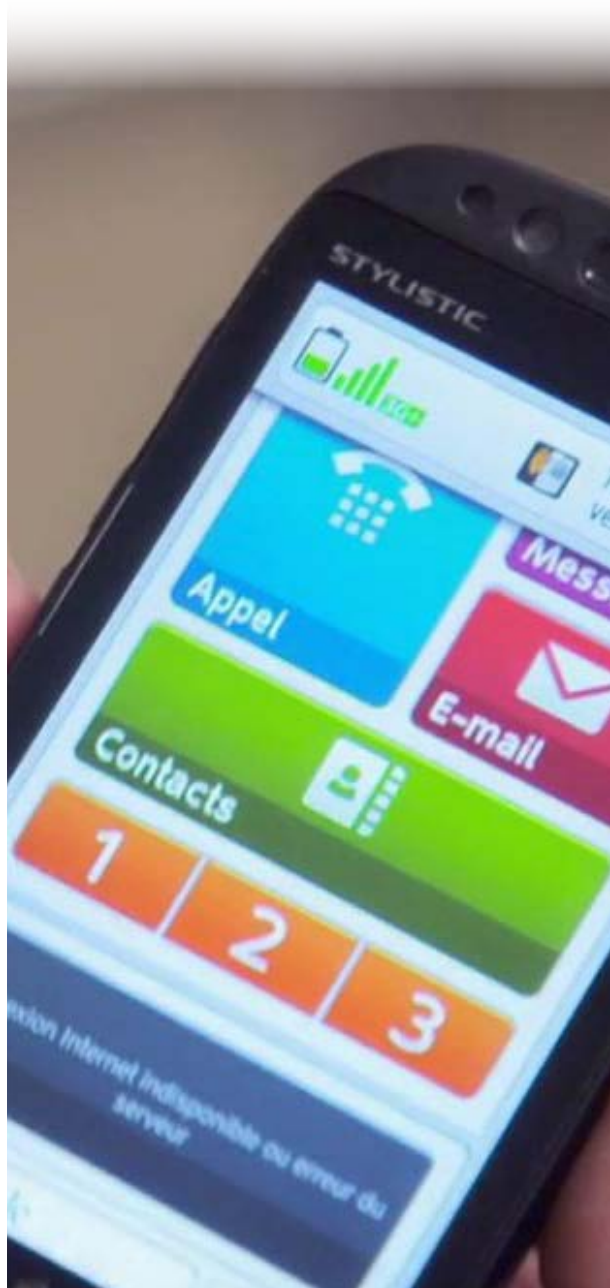
Les équipes dépendent de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil départemental. Elles sont composées de médecins, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales et de secrétaires.

Les personnes sont reçues en entretiens et consultations médicales individuelles ou en couples. Les entretiens, consultations, actes médicaux et délivrance de contraceptions sont proposés gratuitement par le Conseil départemental.

Des informations sont effectuées en milieux scolaires (collèges, lycées). Des discussions en groupes sont organisées.

· Le Téléphone Grave Danger (TGD)

Le dispositif du téléphone portable pour les femmes en grave danger existe depuis 2013 dans l'Yonne. Il a pour objectif de protéger les femmes du risque de renouvellement d'actes de violences de leur conjoint ou compagnon violent et de prévenir ou garantir une meilleure réactivité de l'ensemble des acteurs judiciaires et associatifs en cas de passage à l'acte.



HISTORIQUE

L'expérimentation initiée en 2013 a abouti à la signature le 17 octobre 2013 d'une convention d'expérimentation dans l'Yonne d'un an. Ce dispositif vise à renforcer la protection des femmes en situation de très grand danger. Grâce à un système d'alerte, les victimes peuvent aviser et déclencher l'intervention rapide des services de police et de gendarmerie via la plate-forme Mondial assistance.

La mise en œuvre de cette expérimentation, en Bourgogne, a uniquement concerné le département de l'Yonne. L'expérimentation a duré 1 an sur les ressorts des parquets de Sens et d'Auxerre (3 téléphones par TGI).

Le recours au dispositif connaissait initialement deux volets :

- > L'accompagnement des décisions de justice,
- > La prévention, basée sur les capacités de repérage des associations et des forces de l'ordre pouvant concerner des femmes victimes avant même le dépôt de plainte.

Centre d'Information sur les Droits de la Femmes et des Familles (CIDFF) est l'association qui porte et coordonne le dispositif.

Fin 2014 ce dispositif a été généralisé après son expérimentation. Un marché public national a été contracté. Le marché national a retenu Orange et Mondial assistance comme téléopérateur. La convention départementale signée en octobre 2015 pour une durée de 3 ans prévoit les engagements de l'État (la préfecture via le FIPD, la Justice), le Conseil départemental, la ville de Sens et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Dans le cadre de la loi du 4 août 2014, le Téléphone Grand Danger est rebaptisé Téléphone Grave Danger. Sa mise en œuvre est liée à un cadre judiciaire : une femme victime estimée en grave danger se voit remettre par le procureur de la République un téléphone connecté à un système de téléassistance dès lors que l'auteur des faits a fait l'objet d'une interdiction judiciaire d'entrer en contact avec la victime.

L'utilité et la nécessité du dispositif TGD est établie et réaffirmée dans le 5ème plan 2017 – 2019 de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes. « Le partenariat entre les services de l'État (parquet, préfecture) et les collectivités territoriales sur la mise en œuvre de cet instrument de protection sera poursuivi ».

Actuellement, 10 terminaux peuvent être attribués par le Parquet de Sens et 8 par le parquet d'Auxerre.

· Des actions mises en place pour l'accueil des femmes primo-arrivantes

Une sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et aux valeurs de la République sera diffusée par le CIDFF auprès des femmes primo-arrivantes via un livret d'accueil spécifique pour les femmes.

· 6 Unités Territoriales de solidarités du Conseil Départemental

Les Unités Territoriales de Solidarités (UTS) sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des publics en difficulté. Les personnes reçues bénéficient d'une prise en charge globale de leur situation et d'un accompagnement personnalisé lorsqu'elles rencontrent des difficultés sociales, budgétaires, éducatives ou des problèmes d'insertion socio-professionnelle. Les assistantes sociales et les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF) aident les personnes en difficulté à préserver ou retrouver leur autonomie et à réussir leur insertion. Ce sont des interlocuteurs privilégiés pour les femmes victimes de violences. (Les UTS sont implantées à Auxerre, Sens, Avallon, Toucy et Tonnerre. Une UTS est répartie sur deux sites Joigny-Migennes).

· Des espaces de rencontres médiatisées

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Yonne propose des rencontres médiatisées parents-enfants dans un lieu sécurisé, à distance des tensions familiales, accompagnées par des professionnels.

C'est un lieu neutre où les enfants viennent rencontrer le parent avec lequel ils ne résident pas. D'autres membres de leur parenté (grands-parents, fratrie, titulaires d'un droit de visite) peuvent y être accueillis. Il est préconisé dans toute situation où la relation enfant-parent se révèle difficile en raison d'un droit de visite interrompu ou trop conflictuel. Les juges aux affaires familiales peuvent être prescripteurs au travers d'une ordonnance ou d'un jugement dans une situation de divorce, de séparation conjugale ou familiale. L'espace rencontre peut aussi faire l'objet d'une saisine directe des parents. C'est un lieu transitoire. La durée d'intervention est limitée dans le temps. L'espace rencontre s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire. Les accueillants soutiennent la relation et non l'individu. Il en existe à Avallon, Tonnerre, Villeneuve sur Yonne.

· Des actions de prévention auprès des jeunes

Complémentaires sur l'éclairage qu'elles apportent sur les violences, l'éducation à la sexualité ou l'égalité fille-garçon, ces actions sont mises en œuvre par différents acteurs.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) : les enseignants, les infirmiers scolaires et les équipes éducatives mènent des actions de prévention auprès des enfants et des adolescents.

Avec la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ), la gendarmerie, propose des interventions sur la lutte contre le harcèlement ou contre les violences.

La Direction de la protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil Départemental mène une action d'éducation à la vie sexuelle et affective en direction des élèves de collège.

Les partenaires tels que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et l'association Femme Égalité Emploi (FETE) interviennent auprès d'un public jeune, scolaire et non scolaire, sur les thèmes de l'égalité femmes-hommes, de la déconstruction des stéréotypes et de la lutte contre les violences sexistes.



· Des stages de responsabilisation des auteurs

Créée en 2019, l'association Prologues a pris la suite de l'association Interaction et met en place des groupes de paroles à visée thérapeutique. Elle est la seule association œuvrant dans le domaine de l'accompagnement thérapeutique des auteurs de violences intrafamiliales au sein du département. Les prescripteurs sont les délégués du Procureur, les forces de l'ordre, les psychologues, les intervenants sociaux. Chaque personne accueillie est reçue au moins à deux entretiens individuels. Chaque groupe – de 10 participants maximum – bénéficie de 21 séances collectives.

· Une mobilisation des communes et des EPCI

Les CLSPD et CLSPD lancent des actions et des réseaux de proximité pour mieux repérer les femmes victimes de violences et organiser l'orientation, la mise à l'abri et le travail partenarial. Leur rôle est essentiel pour la mise en place d'une action de proximité et la fluidité des réponses apportées aux victimes. Le fonctionnement de ces instances serait à rapprocher du dispositif « Contrats locaux contre les violences sexuelles et sexistes » impulsé par le gouvernement et des référents violences intrafamiliales de la gendarmerie pour notamment procéder à des mises en commun de traitements de situations et favoriser la coordination et les coopérations entre professionnels d'un même bassin de vie (élaboration de fiche réflexe).

Les CLSPD du département n'offre pas la même fréquence de réunion ou amplitude d'activités. Ces instances primordiales pour le suivi des actions de proximité sont à renforcer. L'implication sur cette thématique de tous les CLSPD et CISPD est à rechercher.

· Des actions de formations des professionnels

Les professionnels des différents secteurs (forces de l'ordre et travailleurs sociaux notamment) sont formés ou sensibilisés au repérage des violences et à l'orientation des victimes, notamment lors de formations organisées par l'intermédiaire de la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

· Le « 3919 »

Il est géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes apporte une écoute anonyme et gratuite aux victimes de toutes formes de violence depuis le 1er janvier 2014. Il permet d'améliorer le premier accueil des victimes en favorisant le partenariat entre les associations nationales spécialisées dans leur prise en charge.

Dans le département de l'Yonne se sont majoritairement des femmes mariées âgées de plus de 50 ans et victimes de violences psychologiques ou verbales ou physiques qui ont eu recours au numéro « 3919 ».

Ce numéro commence à être connu, mais de façon encore insuffisante. Il s'agit de mobiliser tous les professionnels intervenant dans le champ des violences faites aux femmes pour diffuser les affiches « 3919 » auprès des CLSPD et CISPD, des plaquettes d'informations et d'affiches pour les diffuser sur les territoires au plus près de la population (pharmacies, salles d'attente des médecins, mairies, postes de gendarmerie, associations etc).

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Au travail, à la maison,
dans l'espace public,...

**RÉAGIR
PEUT TOUT
CHANGER**

VIOLENCES FEMMES INFO
**APPELEZ LE
3919***

*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

#NeRienLaisserPasser



· Des plaquettes d'information à destination du grand public

Des plaquettes élaborées par le CLSPD de Tonnerre en lien avec la Déléguée aux droits des femmes permettent au grand public de connaître leurs droits et les organismes pouvant aider les victimes dans les 7 bassins de vie de l'Yonne. Deux exemples de ces plaquettes sont en annexe 6.

· Un nouveau portail national de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes

Un service de messagerie instantanée permet de dialoguer avec un personnel de police ou de gendarmerie formé aux violences faites aux femmes. À destination des victimes et des témoins, cet accès facilité, sans obligation de déclarer son identité, permet d'entrer en contact avec des policiers et gendarmes du portail qui pourront les accompagner au plan de la procédure, les orienter vers les partenaires institutionnels et faciliter ainsi leur prise en charge sociale et psychologique sur un plan local.

<https://www.service-public.fr/cmi>

victimes de
**violences
sexuelles et
sexistes**

Des policiers et des gendarmes
à votre écoute

Un dialogue anonyme
et confidentiel

Un tchat en ligne
24h/24 et 7j/7

connectez-vous

PORTAIL DE SIGNALEMENT
#NeRienLaisserPasser
signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

police de sécurité du quotidien

Gendarmerie nationale

POLICE NATIONALE

> ENJEUX

Au regard des données chiffrées inquiétantes en terme de proportion des violences intrafamiliales et de l'augmentation récurrente des violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre dans l'Yonne, il faut impérativement proportionner l'action départementale. Il est absolument nécessaire de consolider le réseau d'acteurs actuels et notamment sur les aspects suivants repérés :

- Les besoins croissants de demande d'hébergement et de logement au titre des violences conjugales ou familiales doivent pouvoir trouver une solution concertée dans le cadre notamment du plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).
- Une prise en charge sociale et psychologique existante mais insuffisante au regard des besoins des victimes et également des témoins (victimes collatérales) est à prendre en compte.
- Le maillage territorial des actions et une réactivité dans nos interventions sont à renforcer, notamment dans les zones les plus rurales. Lieu des violences les plus silencieuses et des familles les plus isolées, les territoires ruraux nécessitent un effort particulier sur le repérage et la diffusion des outils de communication. Une attention sera portée pour faire en sorte que les formations des professionnels au repérage et à l'accompagnement des victimes de violences s'adressent en premier lieu aux professionnels de ces zones rurales (Puisaye, Avallonnais...), ceci dans l'objectif de renforcer le réseau à l'intérieur d'un bassin de vie mais aussi de favoriser une proximité avec les autres structures du département dont le rayonnement pourrait se voir élargi.
- Un renforcement des rôles des CLSPD en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes est à rechercher et autant que possible une harmonisation des pratiques tout en prenant en compte les particularités des territoires. La mise en oeuvre des contrats locaux sur les violences sexuelles et sexistes doit constituer un objectif pour les prochaines réunions des CLSPD et CISPD.
- L'actualisation et la diffusion d'une communication adaptée constituera un objectif phare du plan d'action départemental : diffusion du 3919 et d'affiches aux messages forts, communication sur le nouveau portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes, document de référence pour les professionnels qui accueillent et prennent en charge ces femmes, livret d'accueil des femmes... Mobilisations autour des journées du 25 novembre et du 8 mars sur les outils, les actions, les messages forts.

3. Plan d'actions concertées

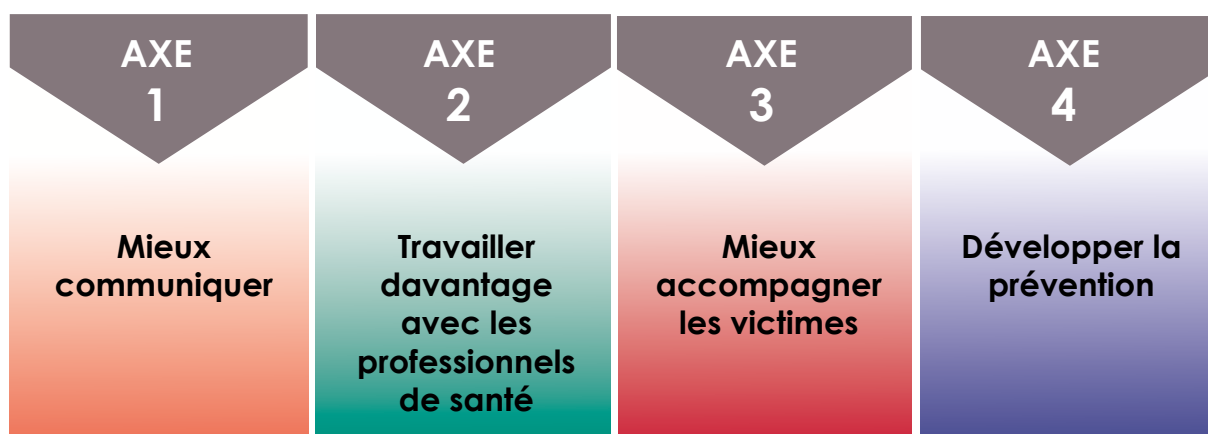
SEXISME
MORAL VIOLENCE
INSULTES ABUS DE POUVOIR
AGRESSION HUMILIATION ABSENCE
EMPRISE BRUTALITÉ
COUPS HONTE
VIOL FORCE HARCÈLEMENT
HURLEMENTS IMPUISSANCE
SILENCE SOLITUDE PHYSIQUE

> AXES PRIORITAIRES

Le plan icaunais s'appuie sur le diagnostic départemental et s'inscrit dans le cadre des 3 objectifs assignés dans le 5ème plan interministériel ainsi que les récentes annonces gouvernementales des 25 novembre 2017 et 2018 (Journées internationales d'élimination des violences à l'égard des femmes).

Le comité de pilotage du plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, spécifique à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de l'Yonne a été installé le 28 septembre 2018, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Préfecture. Son rôle est de contribuer à la coordination de l'action locale sur la période 2019-2022 et de participer à son suivi. Vous trouverez en annexe 1 la liste des membres de ce comité de pilotage.

Le comité de pilotage a validé les 4 axes de travail suivants :



A la suite de ce comité de pilotage, l'ensemble de ces membres ont été sollicités pour faire des propositions sous forme de fiches actions en lien avec les 4 axes de travail.

44 fiches actions ont été retournées auprès de la déléguée départementale aux droits des femmes de l'Yonne.

Dans le cadres des 4 axes désignés ci-dessus, 3 comités techniques se sont réunis pour avancer sur les sujets suivants et examiner les fiches actions proposées :

- Prévention et communication,
- Logement et accompagnement des victimes,
- Santé et accès aux droits.

Certaines fiches actions ont été retravaillées ou fusionnées.

Cette étape de construction du plan a consisté à préciser les actions et les besoins.

Les fiches actions proposées par les partenaires ont été discutées avec eux en comités techniques, sous la présidence du Sous-préfet d'Avallon, référent violences faites aux femmes ou de la déléguée départementale aux droits des femmes.

Dans le cadre de ces discussions, des liens entre les différentes actions ont pu être recherchés. L'objectif consiste à partager des initiatives réussies sur certains territoires du département et éventuellement les dupliquer, à définir des pistes d'amélioration le cas échéant et des propositions d'actions contextualisées pour les intégrer avec cohérence.

AXE 1

Mieux communiquer

Les violences faites aux femmes, dans la sphère familiale et conjugale, au travail ou dans l'espace public sont trop souvent tues et donc non traitées. Améliorer la communication contribue à faire en sorte que ces situations soient mieux connues, davantage dénoncées et que la tolérance sociale diminue. Il s'agit de se battre au nom du principe « ne rien dire, c'est l'accepter ».

Deux principaux leviers ont été repérés. D'une part, inciter les victimes et les témoins à révéler les faits et d'autre part, outiller les professionnels et encourager le travail en réseau à l'échelle des bassins de vie.

Une communication auprès du grand public sur le nouveau portail numérique de signalement des violences faites aux femmes <https://www.service-public.fr/cmi> est à activer.

Par ailleurs, même s'il existe depuis plusieurs années, la communication et la diffusion du numéro d'écoute et d'orientation, le 3919 est également à renforcer. Il s'agit de deux canaux de révélation des faits complémentaires et correspondant à des usages et des contextes de vie différents.

Les actions emblématiques autour des journées du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes et 25 novembre, Journée internationale contre les violences à l'égard des femmes contribuent à l'objectif de sensibiliser le grand public à ce fléau et à inciter les victimes et les témoins à révéler les faits.

Par ailleurs, au niveau de la communication interprofessionnelle, un besoin partagé a été identifié, celui de créer un annuaire des professionnels. Il sera à compléter par la création de fiche réflexe par bassin de vie à partir des CLSPD ou contrats locaux à mettre en place afin de renforcer la réactivité face aux situations rencontrées au plus près des victimes.

AXE 2

Travailler davantage avec les professionnels de santé

Le rapprochement avec les professionnels de santé est un axe fondamental dans le parcours des victimes. La caractérisation des faits par un certificat médical est indispensable et déterminante dans leur parcours judiciaire.

Sensibiliser les professionnels de santé, créer un réseau de médecin spécifiquement formés aux signaux faibles des violences physiques et psychologiques faites aux femmes mais aussi au sujet des Incapacités Totales de Travail (ITT) et certificats médicaux est indispensable.

Le potentiel de repérage, d'encouragement et de facilitation pour le dépôt de plainte est également recherché auprès de ces professionnels.

AXE 3

Mieux accompagner les victimes

Paralysées par la peur, une forte dévalorisation de soi-même, l'isolement et la honte, les femmes victimes de violences craignent le plus souvent de s'exprimer et de dénoncer les violences qu'elles subissent. Ne pouvant pas rester parfois au domicile pour des questions de sécurité, leur départ s'effectue souvent dans l'urgence, à l'issue d'une situation de crise. Il s'agit de renforcer l'accompagnement et notamment la coordination des professionnels au moment de la gestion de cette situation de crise dans l'écoute, la bienveillance et la réactivité organisée.

Il s'agit de proposer des prises en charges psychologiques ou des accompagnements en lien avec l'état émotionnel des victimes afin de rendre possible la mise en œuvre des démarches par la victime. Il est également déterminant de faciliter l'accès au logement en réduisant les freins liés à la constitution du dossier de demande de logement social. De nombreuses femmes quittent leur foyer dans un contexte d'urgence, sans avoir prévu de document administratif à emporter avec elle. Enfin, augmenter et diversifier les possibilités d'hébergement est un levier important.

Sensibiliser l'ensemble des effectifs du SDIS du département afin de prendre en charge les femmes victimes de violences dans le cadre des secours d'urgence aux personnes est une action à déployer. Le réseau des référents violences faites aux femmes de la gendarmerie est à mobiliser ainsi que les associations spécialisées ADAVIRS et CIDFF.

AXE 4

Développer la prévention

Pour participer à la construction d'une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes et dénuée de violences sexistes, les jeunes doivent être amenés à se questionner et à apprendre à identifier les stéréotypes de genre, leur origine et leurs conséquences sur les relations entre les hommes et les femmes. Ces actions de prévention ont également pour objectif d'améliorer le quotidien des élèves au sein des établissements scolaires, lieux où la violence et le harcèlement sont présents.

Les équipes éducatives des établissements et les acteurs spécialisés (BPDJ, CIDFF, ADAVIRS, FETE) encouragent les débats entre les jeunes sur divers thèmes : l'égalité, le cybersexisme, les différentes formes de harcèlement, la mixité des métiers. Ces sensibilisations permettent de promouvoir le respect mutuel entre les sexes, la déconstruction des stéréotypes de genre et la protection des jeunes, premiers acteurs de la société de demain.

Il s'agit également de prévenir les situations de violences par la lutte contre la récurrence des auteurs. Le socle des violences faites aux femmes est en lien avec les attitudes et les comportements sexistes. Travailler sur la thématique de l'égalité permet sur le long terme d'en limiter les expressions.

> INDEX DES FICHES ACTIONS

AXE 1

Mieux communiquer

N° Fiche	Pilote	Intitulé projet	Description	p
1	Accueils de jour et DDFE	Fiches réflexes	Création et diffusion de fiches réflexes à l'échelle des bassins de vie.	33
2	CLSPD Tonnerre	Plaquette « Stop violence »	Fournir aux femmes les informations locales pratiques (<i>cf annexe 6</i>). Questionnaire pour faire émerger chez une personne la conscience de sa situation de victime.	34
3	DDFE	Annuaire des professionnels du département	Création d'un annuaire des professionnels du département en ligne et disponible en version modifiable sur un espace numérique de travail pour actualisation régulière par les participants du comité technique « communication ».	36
4	DDFE	Portail de Signalement en ligne	Faire connaître le nouveau portail numérique de signalement des violences sexuelles et sexistes auprès des professionnels et du grand public en complément du 3919. Mettre en place un suivi des signalements émis et des suites données dans le département.	37
5	DDFE	Plaquette d'informations locales pour les victimes et témoins	Actualisation et diffusion des plaquettes d'informations locales pour les femmes victimes, avec les coordonnées adaptées par bassin de vie, via les CLSPD (<i>cf annexe 6 : Plaquettes « Stop violences »</i>). Diffusion du support par les MSAP, UTS, CCAS en sensibilisant les agents via des interventions au repérage des femmes victimes de violence.	38

AXE 2

Travailler plus en lien avec les professionnels de santé

N° Fiche	Pilote	Intitulé projet	Description	p
6	DDARS	Sensibiliser les professionnels de santé	Élaboration d'un contenu de formation à destination des professionnels de la santé, en lien avec leur rôle de repérage et d'orientation des femmes victimes de violence reçues en consultation.	40
7	Parquet d'Auxerre	« Pré-plainte » à l'hôpital	Beaucoup de victimes de violences intra-familiales n'osent pas se rendre aux services de police ou de gendarmerie pour dénoncer les faits subis. Inciter les victimes de violences intra-familiales à dénoncer ces faits en facilitant leurs démarches à l'hôpital.	41
8	Centre hospitalier d'Auxerre	Accueil aux urgences	Mise en place d'une procédure d'accueil pour les victimes accueillies au Centre Hospitalier d'Auxerre puis à élargir au GHT SUD YONNE.	42

AXE 3

Mieux accompagner les victimes

N° Fiche	Pilote	Intitulé projet	Description	p
9	GGDY	Assistante sociale en gendarmerie	Accueil et orientation des victimes par l'assistante sociale affectée sur la zone gendarmerie de l'ensemble du département.	44
10	CLSPD de Tonnerre	Clé USB : Clé Utile à ma Sécurité	Équiper les femmes victimes de violences intrafamiliales d'un support informatique contenant tous les documents utiles à leurs démarches et à leur sécurité en amont et en aval de leur plainte ou de leur séparation, afin de favoriser une prise en charge rapide des personnes par les institutions et les structures locales.	45
11	GGDY	Éloignement des auteurs de violences	Mise en place d'un protocole inter-institutionnel pour définir les modalités de mise en œuvre de l'éloignement et du traitement thérapeutique des auteurs de violences conjugales.	47
12	Parquets CIDFF	Téléphone Grave Danger	Protéger la victime de violences conjugales.	48
13	Domanys	Accompagnement des victimes par le logement	Interlocuteurs privilégiés pour traitement des demandes et distributions ponctuelles ou affichage d'information.	49

14	DDCSPP Pôle PEIS	Hébergement d'urgence	Augmenter les capacités d'accueil.	50
15	CCAS Auxerre	Hébergement d'urgence	Pôle hébergement du CCAS de la Ville d'Auxerre.	51
16	Conseil départemental de l'Yonne	Hébergement d'urgence de femmes isolées sans ressources avec enfants de - 3 ans	Proposer un hébergement et un accompagnement contractualisés visant l'autonomie.	52
17	GGDY	Transport des victimes vers leur lieu d'accueil ou de soin	Mieux accompagner les victimes nécessitant une mise à l'abri afin d'éviter le retour au domicile conjugal. Réflexion sur la mise en œuvre d'un fonds de financement dédié.	53
18	DDFE	Convention départementale sur l'hébergement et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales	Coordination des groupes de travail et rédaction d'une convention départementale avec les partenaires.	54
19	Conseil départemental de l'Yonne	Accueil et Orientation	Apporter par le biais d'un travail social, soutien et conseil aux femmes victimes de violences conjugales qui se présentent dans les unités territoriales de solidarités du CDY en faisant le lien et facilitant les démarches.	55
20	CCAS Auxerre	Accueil de jour	Renforcer et coordonner le fonctionnement des accueils de jour dédiés aux femmes victimes de violences conjugales avec les dispositifs déjà existants.	56
21	CCAS de Sens	Accueil de jour	Ouvrir dans le nord du territoire un espace neutre et spécifique d'écoute et de soutien psychosocial aux femmes victimes de violences conjugales et animer un réseau d'acteurs de terrain.	57
22	Accueil de jour femmes victimes de violences	Prise en charge psychologique des victimes	Réduire l'attente dans les CMP et assurer une 1ère prise en charge psychologique des victimes. Permettre 1er contact pour dédramatiser l'accès aux soins.	58

23	CCAS Auxerre	Activités collectives au sein de l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales	Permettre aux femmes de retrouver une estime de soi et de se projeter par la mise en place d'atelier artistique.	59
24	Ville de Joigny	Accueil de jour ponctuel	Mise en place d'un groupe de paroles de femmes pour échanger sur les sujets de la vie quotidienne sans tabou entre elles pour sortir de l'isolement (groupe de 8/10 personnes). Rencontre avec un thérapeute.	60
25	ADAVIRS	Accompagnement psychologique des victimes de violences conjugales	Consultation sur RDV en lien avec les juristes de l'ADAVIRS et CIDFF, des travailleurs sociaux PN et GN à Auxerre, Avallon, Sens et Tonnerre.	61
26	ADAVIRS	Personnes âgées, personnes protégées.	Saisine de l'association ALMA 58/89 information juridique et prise en charge psychologique.	62
27	Conseil départemental de l'Yonne	Identification et accompagnement des femmes âgées de plus de 60 ans, victimes de violences	Identifier le nombre de femmes âgées de plus de 60 ans victimes. Poursuivre le travail d'écoute et d'orientation de ce public pour qu'un accompagnement adapté à la ou leurs problématiques.	63
28	ADAVIRS	Temps pour soi	Permettre aux femmes victimes de violences conjugales de se réapproprier leurs émotions au travers de séance (groupe de 8 personnes) information sur les mécanismes du stress, relaxation.	64
29	ADAVIRS	Lâcher prise	Mensuellement au centre social de Tonnerre, groupe de 8 femmes pour la pratique de la relaxation.	65
30	ADAVIRS	Guidance psychologique	Au service des plaintes du commissariat d'Auxerre, permettre un RDV pour que les femmes victimes de violences conjugales expriment leurs souffrances.	66
31	ADAVIRS	Monsherif	Expérimentation du dispositif MONSHERIF pour rassurer, prévenir les violences faites aux femmes (bouton d'alerte porté par la femme).	67
32	SDIS	Sensibilisation des effectifs du SDIS au repérage	Prise en charge des femmes victimes de violences dans le cadre de secours d'urgence.	68

N° Fiche	Pilote	Intitulé projet	Description	p
33	Boxing club	Boxe avec moi	Au travers de la pratique du sport, en l'espèce la boxe, développer la confiance et l'estime de soi, communiquer avec son corps, ressentir les mouvements (à partir de 10 ans et adultes).	71
34	FETE	Egalité filles/ garçons	L'association FETE se rend dans les structures pour des formations dans le but d'agir sur les stéréotypes, la sensibilisation tout public, accompagner les professionnels de la petite enfance sur la question de l'égalité fille/garçon.	72
35	PROLOGUES	Prévention de la récidive en matière de violences conjugales et de transmission	Cycle de 21 séances thérapeutiques pour les auteurs de violences après 2 entretiens individuels préalables. Participation financière selon les revenus et stages de sensibilisation.	73
36	DDCSPP	Marches exploratoires de femmes	Ces marches sont des diagnostics de l'environnement urbain réalisées par des groupes d'habitants des quartiers en difficulté en lien avec la ville et les partenaires. Repérage de ce qui est insécurité ou sentiment d'insécurité pour une femme.	74
37	SDIS 89	Prévenir les violences au travail	Sensibilisation des effectifs à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.	75
38	PMI CDY	Information collective en milieu scolaire	Information sur la sexualité (vie amoureuse, connaissance du corps, rapport fille/garçon).	78
39	Carrefour des mondes	Égalité fille/garçon et connaissance de l'autre	Représentation théâtrale en collèges et lycées. Sensibilisation des jeunes aux questions et aux enjeux de genre, développer les comportements de respect mutuel entre les sexes, prévenir les violences sexistes et sexuelles.	79
40	DSDEN 89	Égalité orientation	Lutter contre les stéréotypes et promouvoir les filières qui sont les moins mixtes (forum des métiers au féminin, CIO et psychologue DSDEN).	81
41	DSDEN 89	Prévention des comportements et violences sexistes et sexuelles	Mise à disposition d'outils visant à mieux cerner les situations de harcèlement par l'intervention d'associations au sein des établissements scolaires en lien avec les référents égalité de l'éducation nationale.	82

42	DSDEN 89	Référent égalité filles – garçons	Diffuser la culture de l'égalité femmes-hommes en collège et lycée.	83
43	DSDEN 89	Éducation à la sexualité	Actions généralement portées par les infirmières scolaires avec des intervenants extérieurs également et en organisant des groupes en collèges et lycées. Aborder les questions de santé publique, de construction fille/garçons, et problématiques liées aux violences sexuelles.	84
44	DDSCPP	Formation à l'égalité des jeunes en service civique	Public entre 16 et 25 ans en service civique (entre 400/500 jeunes par an) avec une sensibilisation d'une heure environ sur les enjeux sociétaux et sur les conséquences des actes de violences faites aux femmes.	85



**RÉAGIR
PEUT TOUT
CHANGER**

> FICHES ACTIONS



AXE 1

MIEUX COMMUNIQUER

FICHES RÉFLEXES

PILOTE DE L'ACTION

Accueils de jour pour femmes victimes de violences d'Auxerre et Sens
Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité

CONTEXTE

Un groupe de réflexion sur la création et la mise en œuvre de l'accueil de jour pour femmes victimes de violences d'Auxerre a souhaité élaborer un outil de référence commun aux différents intervenants auprès du public à partir de fiches réflexes élaborées sur un autre territoire (à Toul).

OBJECTIF(S)

> Donner un outil de référence,
> Permettre de sensibiliser les partenaires sur la prise en charge des victimes de violences conjugales afin de garantir une prise en charge efficiente.

DESCRIPTION

Lors de réunions de réflexion : travailler sur différentes fiches réflexes + annuaire « spécialisé ».

- Scénario de protection départ anticipé
- Dépôt de plainte
- Constatations médicales
- Enfants témoins de violences
- Hébergement
- Accès aux droits
- Demande de logement
- Prise en charge psychologique

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Professionnels du secteur social, médical, médico-social, forces de l'ordre.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

CCAS d'Auxerre (Accueil de jour pour les femmes victimes de violence, Aide aux familles, CHR), CIDFF, ADAVIRS, Gendarmerie, Conseil Départemental 89, Unité de protection sociale Police d'Auxerre, État, DDFE.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Auxerre, à élargir sur le département en adaptant à chaque bassin de vie.

CALENDRIER PROVISOIRE

Mi-2019 : Finalisation des fiches pour Auxerre,
2019 à 2022 : réunion sur les différents bassins de vie afin d'adapter les fiches réflexes.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Finalisation, diffusion et utilisation des fiches réflexes dans chaque bassin de vie, soit les 7 CLSPD (Tonnerre, Sens, Auxerre, Avallon, Joigny, Migennes, St Florentin).

MOYENS MOBILISÉS

Réunions partenariales, coordination accueil de jour Auxerre et Sens, CLSPD.

PLAQUETTE « STOP VIOLENCE »

PILOTE DE L'ACTION

CLSPD de Tonnerre

CONTEXTE

- > Le CLSPD s'est posé la question des moyens d'information sur les dispositifs existants dans le territoire permettant à chacun des membres du couple de trouver de l'écoute, de l'accompagnement, du conseil et du suivi, de la réparation.
- > La violence dans la relation de couple n'est pas toujours facile à déceler, car la victime a tendance à dissimuler la vérité aux autres et à elle-même et à minimiser la gravité de la situation.
- > La violence dans la relation de couple touche tous les milieux sociaux. Il n'en reste pas moins que ce sont les plus jeunes femmes de 20 à 24 ans qui sont deux fois plus concernées par ces violences que leurs aînées.
- > L'homme (c'est à 95 % cette situation) qui recourt à la violence au sein du couple trouve dans son usage un mode d'emprise et de contrôle de la vie familiale et de sa compagne. En général, il minimise ou nie sa violence. Il ne cherche donc ni d'aide ni de moyens de stopper sa violence, fort qu'il est de son bon droit.
- > Les conséquences sur la santé mentale et physique des victimes de violences (et des enfants) sont directement liées à l'installation de troubles psycho-traumatiques sévères qui peuvent devenir chroniques et durer de nombreuses années (tentative de suicide, accidents, conduites addictives, dépression...).

OBJECTIF(S)

LE QUESTIONNAIRE

- > Identifier les situations vécues au sein de la relation de couple qui sont des actes de violence,
- > Reconnaître leur gravité, leur fréquence et leurs conséquences sur la santé physique, mentale et sur l'entourage (et plus particulièrement sur les enfants),
- > Inciter la personne victime ou auteur d'actes de violences à réagir, à faire valoir ses droits et à chercher de l'aide,
- > Améliorer la prise de conscience collective en mettant des mots sur des maux inacceptables et lui permettre de réagir.

LE DOCUMENT RESSOURCE

- > Apporter un moyen d'information aux victimes en leur donnant des contacts locaux, départementaux, nationaux ainsi que des contacts d'urgence,
- > Améliorer l'accompagnement fait aux victimes,
- > Accroître l'effort de sensibilisation et d'information des personnes et du territoire.

DESCRIPTION	<p>LE QUESTIONNAIRE Il est composé de 2 parties : (1) 22 questions, classées par thèmes (enfance, violence verbale, violence psychologique et économique, violence physique et sexuelle). Cette partie questionne aussi bien la victime que l'agresseur. (2) La partie «résultats» OUI ou NON permet le bilan individuel et l'échange avec l'accompagnant et/ou le soutien.</p> <p>LA RESSOURCE Sous forme d'un « accordéon » à 4 faces, de la dimension d'une carte de visite, le STOP Violence est en couleur ; au recto des photos non stigmatisantes et des phrases claires qui interpellent et invitent à réagir ; au verso, les adresses classées (local, départemental, national, Urgences) des structures et services publics et des réseaux associatifs d'aide aux personnes victimes et/ou en questionnement et qui recherchent de l'aide.</p>
PUBLIC(S) VISÉ(S)	<p>> Femmes, hommes, filles, garçons ; personnes ayant des relations de couple ; jeunes et moins jeunes,</p> <p>> Professionnels, acteurs sociaux, gendarmes, police municipale, BPDJ, ANPAA, CIDFF, ADAVIRS, Mission locale, Centre social – Secteurs Jeunes du Tonnerrois, cabinets de médecins, CMP, urgence de l'hôpital, infirmerie du collège et du lycée, Secours Catholique, Restos du Cœur, associations sportives du Tonnerrois... avec un accompagnement de sensibilisation et d'information,</p> <p>> Jeunes (lycée, collège, Mission locale, Secteur jeunes de la CCLTB, DAQ, Garantie Jeunes...).</p>
PARTENAIRES ASSOCIÉS	<p>Les membres du Comité V.I.F et aide aux victimes du CLSPD ainsi que tous ceux de la Plénière.</p>
ZONE GÉOGRAPHIQUE	<p>Le Tonnerrois</p>
CALENDRIER PROVISoire	<p>Année 2019 et suite.</p>
INDICATEURS DE RÉSULTATS	<p>Nombre de partenaires et de structures mobilisés, Nombre de questionnaires distribués, Nombre d'établissements distribuant le STOP Violence .</p>
MOYENS MOBILISÉS	<p>2000 exemplaires du questionnaire + 2000 exemplaires du document ressource + 100 exemplaires de l'affiche = 2000 €</p>

ANNUAIRES DES PROFESSIONNELS

PILOTE DE L'ACTION

DDFE

CONTEXTE

Lors des réunion des acteurs du département, un besoin partagé a été identifié : avoir à disposition un annuaire des professionnels qui interviennent dans le domaine des violences faites aux femmes.

OBJECTIF(S)

- > Faciliter la réactivité et la coordination
- > Fournir des outils de référence

DESCRIPTION

Création d'un annuaire des professionnels du département en ligne, idéalement disponible en version modifiable sur un espace numérique de travail pour actualisation régulière.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Professionnels des secteurs du social, médical, médico-social, forces de l'ordre, justice, éducation.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Membres du comité de pilotage

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISoire

2ème semestre 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de consultations en ligne

MOYENS MOBILISÉS

Réunions partenariales

PORTAIL DE SIGNALEMENT EN LIGNE

PILOTE DE L'ACTION	DDFE
CONTEXTE	Dans le cadre du 25 novembre 2018 Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations et Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur ont inauguré un nouveau dispositif : le portail numérique de signalement des violences sexuelles et sexistes.
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> > Faire connaître ce nouveau portail numérique de signalement des violences sexuelles et sexistes auprès des professionnels et du grand public. > Mettre en place un suivi des signalements émis et des suites données dans le département. > Inciter les victimes et témoins à révéler les faits
DESCRIPTION	Ce service de messagerie instantanée permet de dialoguer avec un personnel de police ou de gendarmerie formé aux violences faites aux femmes. À destination des victimes et des témoins, cet accès facilité, sans obligation de déclarer son identité, permet d'entrer en contact avec des policiers et gendarmes du portail qui pourront les accompagner au plan de la procédure, les orienter vers les partenaires institutionnels ou associatifs et faciliter ainsi leur prise en charge sociale et psychologique sur un plan local www.service-public.fr/cmi
PUBLIC(S) VISÉ(S)	Femmes victimes et témoins
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Police, gendarmerie, parquets
ZONE GÉOGRAPHIQUE	Département de l'Yonne
CALENDRIER PROVISoire	Dès 2019 Durée du plan
INDICATEURS DE RÉSULTATS	Nombre de signalements émis
MOYENS MOBILISÉS	Outils de communication

PLAQUETTE D'INFORMATIONS LOCALES POUR LES VICTIMES ET TÉMOINS

PILOTE DE L'ACTION	DDFE
CONTEXTE	<p>> En 2010, une plaquette d'informations locales pour les victimes « STOP Violence» (cf fiche action 2 et cf annexe 6) a été éditée.</p> <p>> En intégrant les évolution fonctionnelles des acteurs locaux et des dispositifs du territoire, éditer une plaquette actualisée, sur le même principe.</p>
OBJECTIF(S)	Fournir un outil simple et actualisé avec les informations locales à l'attention des victimes et des témoins.
DESCRIPTION	<p>Actualisation et diffusion des plaquettes d'informations locales pour les femmes victimes, avec les coordonnées adaptées par bassin de vie, via les CLSPD.</p> <p>Diffusion du support notamment dans les MSAP, UTS, CCAS et sensibiliser les agents via des interventions au repérage des femmes victimes de violence.</p>
PUBLIC(S) VISÉ(S)	Femmes victimes et témoins.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	CLSPD
ZONE GÉOGRAPHIQUE	Département de l'Yonne
CALENDRIER PROVISOIRE	2020 à 2022
INDICATEURS DE RÉSULTATS	Finalisation, diffusion et utilisation des plaquettes dans chaque bassin de vie, soit les 7 CLSPD (Tonnerre, Sens, Auxerre, Avallon, Joigny, Migennes, St Florentin).
MOYENS MOBILISÉS	Conception et impression des plaquettes



AXE 2

TRAVAILLER PLUS EN LIEN AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AU REPÉRAGE ET À L'ORIENTATION DES VICTIMES

PILOTE DE L'ACTION

DDARS89

CONTEXTE

Selon l'enquête nationale Enquête sur les Violences Faites aux Femmes de 2000, 24 % des femmes victimes d'agressions se confient en premier lieu au médecin avant la police et la gendarmerie, la justice ou les associations. Le médecin a donc un rôle stratégique en matière de signalement des violences faites aux femmes d'où l'importance pour les professionnels de santé de renforcer leurs connaissances dans ce domaine : cerner clairement, dans le respect du secret médical, leur rôle (repérage des maltraitements verbalisés ou non, les constater, les signaler), rédiger de manière appropriée le certificat médical, s'appuyer et orienter vers les dispositifs de proximité.

OBJECTIF(S)

Permettre aux professionnels de santé de repérer les femmes victimes de violences, permettre de libérer leur parole afin de les protéger et les accompagner efficacement dans leurs droits.

DESCRIPTION

> Sensibilisation des professionnels de santé à leur rôle dans la lutte des violences faites aux femmes par des sessions de formation en soirée via des canaux de type formation médicale continue (FMC), plateforme territoriale d'appui (PTA), etc ... Le contenu de la formation sera préalablement co-construit par les acteurs référents du sujet (délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, CIDFF, ADAVIRS, juristes...).

> Diffusion des outils de communication auprès des médecins généralistes

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Professionnels de santé : notamment médecins généralistes, dentistes, sages-femmes...

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, CIDFF, ADAVIRS, juristes, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM), Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) ...

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISoire

À compter du 2ème semestre 2019 et pour la durée du plan

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de professionnels de santé sensibilisés
Nombre de sessions proposées : 1/an

MOYENS MOBILISÉS

Recherche de financements pour les intervenants et les plateaux-repas
(Pas de contribution ARS envisagée)

PRÉ-PLAINTÉ À L'HÔPITAL D'AUXERRE

PILOTE DE L'ACTION

Parquet d'Auxerre

CONTEXTE

Beaucoup de victimes de violences intra-familiales n'osent pas se rendre aux services de police ou de gendarmerie pour dénoncer les faits subis.

OBJECTIF(S)

Inciter les victimes de violences intra-familiales à dénoncer ces faits en facilitant leurs démarches.

DESCRIPTION

> Dans le prolongement de la mise en place des consultations médico-légales au Centre Hospitalier d'Auxerre (à compter de janvier 2018) et de la mise à disposition par le CHA d'un local pour les permanences de l'ADAVIRS (depuis septembre 2018), le parquet d'Auxerre entend développer un dispositif de « pré-plainte »: les victimes se rendant en consultation à l'hôpital pour des soins pourront y déposer une pré-plainte permettant au parquet, aux services d'enquête et à l'ADAVIRS d'obtenir leurs coordonnées et de reprendre attache ultérieurement avec elles (notamment pour la fixation d'un rendez-vous pour le recueil de plainte/ la dénonciation des faits ou la fixation de leur incapacité totale de travail).

> Sur le formulaire de déclaration simplifiée d'infractions pénales qui sera disponible au Centre Hospitalier d'Auxerre, la victime pourra dénoncer des violences subies par elle ou ses enfants mineurs, tout en précisant si elle entend déposer plainte ou seulement dénoncer les faits en se réservant le droit de déposer plainte ultérieurement (*cf annexe 5*).

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Victimes qui hésitent encore à dénoncer les violences infligées.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Centre Hospitalier d'Auxerre, ADAVIRS, services de police et de gendarmerie.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Ressort du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre.

CALENDRIER PROVISOIRE

À compter de décembre 2018

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de pré-plaintes enregistrées au Centre Hospitalier d'Auxerre

MOYENS MOBILISÉS

Personnel du Centre Hospitalier d'Auxerre (médecins, personnel soignant), services de police et de gendarmerie, ADAVIRS, parquet d'Auxerre.

ACCUEIL AUX URGENCES

PILOTE DE L'ACTION

Centre Hospitalier d'Auxerre
Docteur Bertrand SOTO

CONTEXTE

Accueil des femmes ayant subi des violences conjugales.

OBJECTIF(S)

Améliorer la prise en charge.

DESCRIPTION

Mise en place d'une procédure d'accueil.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

> Infirmière des urgences, Médecin des urgences,
> Psychiatre de liaison du CHA

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Docteur K. PERES ; médecin légiste ; Mme S. MACQUART-MOULIN, Procureure de la République d'Auxerre ; ADAVIRS

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

SUD YONNE : Centre Hospitalier d'Auxerre puis GHT

CALENDRIER PROVISoire

4ème trimestre 2018 : Rédaction de la procédure
1er trimestre 2019 : Mise en place de la procédure

INDICATEURS DE RÉSULTATS

3ème trimestre 2019 : Evaluation de la procédure

MOYENS MOBILISÉS

Achat d'un appareil photo pour le service des urgences
Rédaction d'un certificat de pré-plainte (*cf annexe 5*)



AXE 3

MIEUX ACCOMPAGNER LES VICTIMES

ASSISTANT SOCIAL GENDARMERIE

PILOTE DE L'ACTION	Conseil Départemental de l'Yonne / Etat
CONTEXTE	Accueillir, orienter et conseiller les femmes victimes de violences repérées lors d'interventions de la gendarmerie.
OBJECTIF(S)	Servir de relais entre les instances de gendarmerie, judiciaire et sociale.
DESCRIPTION	<p>> L'AS gendarmerie peut être sollicitée par les services de la gendarmerie et/ou d'autres partenaires pour intervenir dans le traitement de situations de violences conjugales (67 % du public rencontré en 2017).</p> <p>> Elle accueille les victimes, réalise une évaluation sociale et oriente les victimes sur le dispositif adapté en faisant le lien pour éviter une rupture de parcours.</p>
PUBLIC(S) VISÉ(S)	Les femmes victimes de violences.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Groupement gendarmerie de l'Yonne, Police Nationale, Préfecture, DDCSPP, CDY, ADAVIRS, SIAO, CCAS Auxerre, Croix rouge française, COALLIA...
ZONE GÉOGRAPHIQUE	Département de l'Yonne sauf ville de Sens et Auxerre.
CALENDRIER PROVISoire	En cours, convention sur 3 ans signée le 15/05/17
INDICATEURS DE RÉSULTATS	Bilan d'activité, nombre de femme victime de violences accueillies et orientées sur l'année.
MOYENS MOBILISÉS	Mise à disposition d'un poste d'assistant social du Conseil Départemental Financé par le Conseil Départemental et l'État (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD)

CLÉ USB : CLÉ UTILE À MA SÉCURITÉ

PILOTE DE L'ACTION

CLSPD de Tonnerre

CONTEXTE

- > Pour les travailleurs sociaux : monter les dossiers d'aide sociale, de RSA, de logement, au plus vite.
- > Pour les gendarmes : au moment du dépôt de plainte (pièces d'identité, livret de famille, accident de travail).
- > Pour la personne victime : avoir avec soi tous les documents nécessaires et utiles aux démarches et se sentir rassurée, protégée.
- > Pour les avocats : démarrer le dossier (ordonnance de protection, état civil, décision du J.A.F.).

OBJECTIF(S)

- > Équiper les femmes victimes de violences intrafamiliales d'un support informatique contenant tous les documents, dossiers, carnets, livret, déclaration d'impôts, carte vitale, utiles à leurs démarches et à leur sécurité en amont et en aval de leur plainte ou de leur séparation.
- > Assurer une meilleure et rapide prise en charge des personnes par les institutions et les structures locales.

DESCRIPTION

- > Chaque partenaire du Tonnerrois est pourvu d'un certain nombre de Clé U.S.B qu'il propose aux femmes qui témoignent d'une situation instable, critique, violente, tendue, de séparation, de divorce, de plainte, afin de les prémunir en cas de départ précipité.
- > Une affiche et un dépliant explicatifs informent les personnes destinataires de l'action mise en place sur le territoire et du fonctionnement de la Clé U.S.B.
- > Le professionnel enregistre ses documents sur la clé USB en PDF ou Jpeg (besoin de sécurité des documents : non falsifiable) et informe la coordination du CLSPD de l'identité de la personne à qui a été fournie la clé ; permettre le suivi de la personne et de la clé. Permettre l'évaluation du projet.
- > La clé est chargée en documents de base à remplir; en dossiers dans lesquels la personne ou les professionnels peuvent enregistrer leurs éléments au fur et à mesure des démarches. De tout document qui semble indispensable à la personne et aux partenaires d'avoir sur soi.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

- > Femmes du Tonnerrois en situation de vulnérabilité, de violence intrafamiliale, de séparation, de fuite.
- > Par extension, toutes personnes dans des situations à risque, situations de crise.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les membres du Comité V.I.F et aide aux victimes du CLSPD
Les membres de la Plénière du CLSPD

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le Tonnerrois

**CALENDRIER
PROVISOIRE**

Durant l'année 2019

**INDICATEURS
DE RÉSULTATS**

Evaluation du projet à 3 et 6 mois

Nombre et type de partenaires inscrits dans l'action : comité, formation ou information du personnel

Nombre de Clé USB en service

Profil des personnes bénéficiaires et des structures

Type d'aménagements des structures pour la mise en œuvre du projet

**MOYENS
MOBILISÉS**

1700 € (achat des Clés + support visuel + tapis de souris + affiche)

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ÉLOIGNEMENT ET DE TRAITEMENT THÉRAPEUTIQUE DES AUTEURS DE VIOLENCE CONJUGALE

PILOTE DE L'ACTION

Groupement de gendarmerie 89 - Assistant social gendarmerie

CONTEXTE

Les victimes de violences conjugales sont souvent éloignées de leur domicile, les coupant ainsi de leurs liens de vie (voisins, école, services...).

De même, le traitement thérapeutique des auteurs de violences conjugales n'est que rarement abordé, et le plus souvent au stade post-pénal. À l'instar de certains pays européens et du Québec, il faut développer la thérapie au stade pré-pénal pour changer le comportement des conjoints violents.

OBJECTIF(S)

Prévenir la récurrence des auteurs de violences par l'éloignement et l'obligation de suivre un traitement thérapeutique.

DESCRIPTION

Mise en place d'un protocole inter-institutionnel pour définir les modalités de mise en œuvre de l'éloignement et du traitement thérapeutique des auteurs de violences conjugales. Ce protocole définira, sous la direction des procureurs, un schéma-type de prise en compte des auteurs, de l'intervention au domicile des forces de l'ordre (garde à vue obligatoire), aux modalités de l'éloignement (contrôle judiciaire, interdiction de rentrer en contact avec la victime...) jusqu'au bilan du traitement thérapeutique en pré-pénal. Le champ d'action concernera les auteurs non-susceptibles d'être incarcérés immédiatement.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Auteurs de violences conjugales.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ADAVIRS – GGD Yonne – Conseil Départemental – Préfecture (FIPD) – DDCSPP (Déléguée au Droit des Femmes / hébergement d'urgence) – CCAS – SIAO (115) – Police Nationale – Association PROLOGUES, AMPA, CCAS Auxerre...

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISoire

À compter de 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'auteurs éloignés et ayant suivi le traitement thérapeutique
Mesure de la récurrence.

MOYENS MOBILISÉS

Intervenants institutionnels et associatifs

TÉLÉPHONE GRAVE DANGER

PILOTE DE L'ACTION

Parquets d'Auxerre et de Sens
CIDFF

CONTEXTE

Avoir accès rapidement à une plateforme d'assistance dédiée aux femmes victimes de violences ou être rapidement géolocalisées en cas de grave danger afin que les forces de l'ordre interviennent immédiatement.

OBJECTIF(S)

Protéger la victime de violences conjugales.

DESCRIPTION

Le téléphone grave danger est un dispositif judiciaire. Il est attribué par le Procureur de la République pour une durée de 6 mois renouvelables.

Dans notre département, le CDIFF porte ce dispositif. Il évalue le danger, accompagne la victime dans la démarche et suit la procédure.

Le Conseil Départemental est interpellé par le CDIFF au moment de l'évaluation pour donner son avis en fonction des éléments transmis et des éléments sociaux antérieurs en sa possession sur la situation.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes victimes de violences conjugales.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

TGI d'Auxerre et de Sens, Préfecture, Forces de l'ordre (police-gendarmerie) ADAVIRS, ISCG, Conseil départemental de l'Yonne, la CA de l'Auxerrois, la ville de Sens, SPIP de l'Yonne, Allianz, Orange SA

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISOIRE

Déjà mis en œuvre

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Bilan annuel

MOYENS MOBILISÉS

Co-financement des partenaires

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES PAR LE LOGEMENT

PILOTE DE L'ACTION	À déterminer
CONTEXTE	DOMANYS peut :
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> > favoriser le relogement des personnes concernées via des partenariats, > informer largement ses locataires via les supports d'information des partenaires et les collaborateurs de DOMANYS.
DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> > Interlocuteurs privilégiés sur le département de l'Yonne pour traiter les demandes de logement éventuelles (4 responsables de territoires à Auxerre, Avallon, Joigny et Sens). > Distributions ponctuelles ou affichage dans le patrimoine d'informations utiles pour les publics visés.
PUBLIC(S) VISÉ(S)	Victimes (demandeurs, locataires DOMANYS, salariés DOMANYS).
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Partenaire du plan départemental en fonction des besoins.
ZONE GÉOGRAPHIQUE	Département de l'Yonne
CALENDRIER PROVISOIRE	En fonction de la demande des partenaires
INDICATEURS DE RÉSULTATS	Non concernés
MOYENS MOBILISÉS	Les collaborateurs DOMANYS en relais des partenaires

HÉBERGEMENT D'URGENCE APPARTEMENTS FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

PILOTE DE L'ACTION	DDCSPP Pôle exclusion insertion sociale
CONTEXTE	Actuellement 4 logements dédiés aux femmes victimes de violences conjugales dont 2 à Auxerre et 2 à Sens.
OBJECTIF(S)	Augmenter les capacités d'accueil en lien avec les 2 accueils de jour dédiés.
DESCRIPTION	<p>> Rompre avec la situation de violences et apporter un soutien dans les multiples démarches en lien avec un réseau de partenaires impliqués (services de police, de justice, de santé...).</p> <p>> Procéder à l'évaluation SIAO pour une orientation (hébergement d'insertion, accompagnement social, logement accompagné).</p>
PUBLIC(S) VISÉ(S)	Femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant devant quitter leur domicile dans un contexte de danger avéré en vue d'une mise en sécurité immédiate dans un lieu adapté et une prise en charge spécifique.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	SIAO - CHRS AUXERRE et Croix Rouge Française
ZONE GÉOGRAPHIQUE	Auxerre - Sens
CALENDRIER PROVISOIRE	2019
INDICATEURS DE RÉSULTATS	Statistiques annuelles SIAO
MOYENS MOBILISÉS	Financements État – mobilisation de logements parc social

HÉBERGEMENT D'URGENCE DÉDIÉ AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET LEURS ENFANTS

PILOTE DE L'ACTION

Pôle Hébergement du CCAS de la Ville d'AUXERRE

CONTEXTE

> Point 1.b. du 5ème PLAN DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2017-2019)
> Sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits ; Afin de mettre les victimes à l'abri, parfois dans l'urgence.
> Un besoin en hébergement d'urgence pour ce public a été repéré sur le département de l'Yonne et sur l'Auxerrois.

OBJECTIF(S)

Héberger en urgence des femmes victimes de violences et leurs enfants.

DESCRIPTION

> Accueil rapide sous la forme d'une mise à l'abri, sur signalement de tout opérateur institutionnel, ou partenaire associatif, en fonction des places disponibles.
> Après une période d'accueil, un travail d'accompagnement vers les dispositifs de droit commun est mis en œuvre, en lien avec l'accueil de jour pour femmes victimes de violences au sein du couple du CCAS de la Ville d'Auxerre.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes victimes de violences au sein du couple et leurs enfants.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Accueil de Jour femmes victimes du CCAS de la Ville d'Auxerre, SIAO, 115, CIDFF, ADAVIRS, police, gendarmerie, Conseil Départemental, Pass-Psy, CMP, hôpitaux, services de la Ville d'Auxerre (police municipale...) et tout organisme social ou médico-social, institutionnel ou associatif intervenant auprès de ce public.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISoire

En œuvre depuis juin 2017

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de personnes hébergées

MOYENS MOBILISÉS

2 logements pouvant accueillir deux familles jusqu'à 4 personnes.
Accompagnement par un travailleur social

HÉBERGEMENT DES FEMMES ISOLÉES SANS RESSOURCES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

PILOTE DE L'ACTION	Conseil Départemental de l'Yonne (CDY)
CONTEXTE	Les femmes victimes de violences isolées sans ressources et avec un enfant de moins de 3 ans, une fois l'urgence passée et la situation stabilisée, ont besoin de pouvoir bénéficier lorsqu'elles n'ont pas de solution de logement d'un hébergement adapté.
OBJECTIF(S)	Proposer un hébergement et un accompagnement contractualisés visant l'autonomie.
DESCRIPTION	<p>> Les équipes des dispositifs d'accueil d'urgence de femmes victimes de violences lorsqu'elles évaluent que la situation est stabilisée constituent un dossier SIAO et informent le CDY d'une demande de réorientation sur le dispositif d'hébergement pour femmes isolées avec enfants de moins 3 ans.</p> <p>> Après validation du SIAO et du CDY, la famille intègre le dispositif mis en œuvre par les deux opérateurs : COALLIA ou la Croix Rouge de Migennes.</p> <p>> Les renouvellements et fins de mesure sont décidés sur la base d'un bilan.</p>
PUBLIC(S) VISÉ(S)	Femmes isolées sans ressources avec enfants de moins 3 ans sans difficulté éducative et ne faisant pas l'objet d'une obligation de quitter la France.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	COALLIA, CROIX ROUGE, CCAS Auxerre, accueil de jour FVVC, UTS...
ZONE GÉOGRAPHIQUE	2 logements à Sens et 2 logements à Joigny - T3 meublés
CALENDRIER PROVISOIRE	Actif
INDICATEURS DE RÉSULTATS	Ratio nombre de femmes victimes de violence conjugale/nombre de femmes accueillies par an.
MOYENS MOBILISÉS	Opérateurs sociaux par le biais d'une convention.

TRANSPORT DES VICTIMES VERS LEUR LIEU D'ACCUEIL OU DE SOIN

PILOTE DE L'ACTION

Groupement de gendarmerie 89 - ISG.

CONTEXTE

Les victimes non mobiles et sans ressource sont dans l'impossibilité de se rendre dans leur lieu de mise à l'abri ou de consultation médicale spécialisée faute de pouvoir payer le transport. La création d'une enveloppe financière dédiée doit être étudiée.

OBJECTIF(S)

Mieux accompagner les victimes nécessitant une mise à l'abri et éviter le retour au domicile conjugal.

DESCRIPTION

Mise en commun d'une réflexion inter-institutionnelle pour définir les modalités de mise en œuvre d'un fonds dédié à financer le transport des victimes vers leur lieu d'accueil (bons de transport). Arrêter les modalités de financement et déterminer quel organisme doit être gestionnaire/administrateur de ce fonds.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Victimes de violences conjugales à reloger.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ADAVIRS – GGD Yonne – Conseil Départemental – Préfecture (FIPD) – DDCSPP (Déléguée au Droit des Femmes / hébergement d'urgence) – CCAS – SIAO (115) – Police Nationale.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISOIRE

À compter de 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de bons de transport délivrés.
Ratio nombre de transports délivrés / nombre de victimes accueillies dans les hébergements d'urgence (évaluation de la pertinence du dispositif).

MOYENS MOBILISÉS

Société de taxis par le biais d'une convention (disponibilité impérative 24/24).

CONVENTION DÉPARTEMENTALE SUR L'HÉBERGEMENT ET LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

PILOTE DE L'ACTION

DDFE - DDCSPP - CDY

CONTEXTE

Le besoin d'avoir un document référence dans le département sur la procédure d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales dont les femmes isolées enceintes et/ou avec des enfants de moins de 3 ans.

OBJECTIF(S)

- > Harmoniser les pratiques dans le département.
- > Coordonner les interventions des différents acteurs dans la prise en charge des femmes victimes de violences en améliorant la fluidité des parcours, la réponse apportée et la rapidité de prise en charge adaptée.
- > Formaliser l'organisation convenue entre l'État et le CD de la prise en charge de l'hébergement des femmes victimes de violences avec enfants de moins de 3 ans dans le département.
- > Proposer un guide de procédure à destination des professionnels qui sont amenés à recevoir des femmes victimes de violences pour une meilleure prise en charge et orientation de ce public.
- > Répondre à la circulaire interministérielle n° Cabinet/2013/197 du 12 avril 2013 relative aux relations entre les services intégrés d'accueil et d'orientation et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

DESCRIPTION

Organisations de groupes de travail avec les différents intervenants (DDFE, CCAS, Auxerre, Croix Rouge, COALLIA, SIAO, CD, DDCSPP, accueil de jour, AS gendarmerie...). Rédaction d'une convention départementale.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Travailleurs sociaux et femmes victimes de violences.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

CCAS Auxerre, Croix Rouge, COALLIA, SIAO, CD, DDCSPP, accueil de jour, AS gendarmerie

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISoire

2020

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Convention signée avant la fin de l'année 2020

MOYENS MOBILISÉS

Temps de travail des différents participants aux groupes de travail.

ACCUEIL ET ORIENTATION

PILOTE DE L'ACTION

Conseil Départemental de l'Yonne

CONTEXTE

Le service social de chaque Unité Territoriale de Solidarité (UTS) du département est compétent dans l'accueil, l'orientation et l'évaluation des femmes victimes de violences.

OBJECTIF(S)

Apporter soutien et conseil aux femmes victimes de violences qui se présentent dans les Unités Territoriales de Solidarité du CD89.

DESCRIPTION

> Un travailleur social reçoit une femme victime de violences lorsqu'elle se présente en UTS et propose une écoute bienveillante afin de permettre à la victime de se livrer en toute confiance. La situation est alors évaluée et des orientations sur les dispositifs adaptés sont proposées et présentées à l'intéressée.

> Le travailleur social fait le lien avec les partenaires nécessaires pour faciliter les démarches de la victime.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes victimes de violences

PARTENAIRES ASSOCIÉS

PMI, DEF, CDIFF, accueil de jour femmes victimes de violences, AS gendarmerie, SIAO...

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne selon le secteur de chaque UTS.

CALENDRIER PROVISoire

Déjà mis en œuvre

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de personnes reçues dans le cadre des violences conjugales (Statistiques de l'application Solis).

MOYENS MOBILISÉS

Agents administratifs et sociaux du CDY

ACCUEIL DE JOUR AUXERRE

PILOTE DE L'ACTION

CCAS Auxerre /Etat

CONTEXTE

> Action 3 du 5ème plan pluriannuel : Renforcer les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation et les accueils de jour
 > Les accueils de jour et les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation constituent deux dispositifs d'accompagnement indispensables pour les femmes victimes de violences. Ils garantissent une prise en charge plus précoce, une plus grande fluidité dans le parcours des femmes pour sortir des violences, un renforcement de la coordination des dispositifs et des acteurs sur les territoires.

OBJECTIF(S)

Mettre en place un accueil de jour dédié femmes victimes de violence conjugale venant compléter les dispositifs et actions existants sur le territoire.

DESCRIPTION

Accueillir les femmes dans un service spécialisé ;

- Les orienter et les accompagner dans toutes démarches sociale, médicale, psychologique et juridique,
- Prévenir les situations d'urgence en préparant le départ,
- Consolider leurs acquis et leur autonomie,
- Mettre en place un groupe de travail dans le cadre de la création et du développement de l'accueil de jour femmes victimes de violences conjugales,
- Aller à la rencontre des acteurs spécialisés dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes victimes de violences conjugales.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Etat, CIDFF, ADAVIRS, police, gendarmerie, Conseil Départemental, Pass-psy, CMP, hôpitaux et tout organisme social ou médico-social intervenant auprès de ce public, accueil de jour de la région BFC, ville Auxerre.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Auxerre, possibilité pour les personnes hors Auxerre de se déplacer sur Auxerre pour rencontrer le référent ou le contacter par téléphone.

CALENDRIER PROVISOIRE

Ouverture en septembre 2017, première année ouverture et création d'un groupe de travail sur la complémentarité et la coordination avec les partenaires
 Deuxième année pérennisation

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Bilan annuel

MOYENS MOBILISÉS

Un référent travailleur social et un temps de cadre
 Des locaux dédiés
 Continuité et développement en fonction des moyens alloués

ACCUEIL DE JOUR DE SENS

PILOTE DE L'ACTION

CCAS de SENS, pôle urgence sociale

CONTEXTE

Les intervenants de terrain : Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, les associations d'aides aux victimes, les centres sociaux de la ville, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, les services de préventions et réussite éducative de la ville, l'hôpital, le Centre Médico-Psychologique (CMP)... ont fait remonter la nécessité de travailler autour du fléau que sont les violences intrafamiliales mais aussi plus particulièrement la violence au sein du couple. Force est de constater que dans le Nord de l'Yonne, aucun dispositif d'accueil dédiée à ce type de victimes n'existe. Cet endroit permettra de libérer la parole des femmes, d'obtenir de l'information et une orientation vers les services appropriés.

OBJECTIF(S)

- > Ouvrir sur le territoire du nord de l'Yonne un espace neutre et spécifique d'écoute et de soutien psychosocial à toute femme victime de violences au sein du couple.
- > Mettre en place et animer un réseau d'acteurs de terrain locaux concernés par les violences faites aux femmes

DESCRIPTION

- > Écoute confidentielle
- > Information et orientation sur les dispositifs existants
- > Psychologue mis à disposition sur rendez-vous
- > Activités collectives
- > Salle de détente
- > Espace ludique pour les enfants

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes victimes de violences au sein du couple.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Intervenant social en gendarmerie et commissariat, ADAVIRS, CIDFF, Conseil Départemental, associations diverses...

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Nord de l'Yonne

CALENDRIER PROVISoire

Début de l'action 1er décembre 2018
COPIE en juin 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Bilan d'activité, nombre de femmes victimes de violences accueillies et orientées sur l'année.

MOYENS MOBILISÉS

0,5 ETP d'assistante sociale dédiée ; 0,1 ETP de travailleur social pour assurer la continuité du service ; Vacances de psychologue de 6 h/mois ; Consultation de médecin à la demande ; 0,1 ETP d'encadrement socio-éducatif; Analyse de pratique des travailleurs sociaux ; Formation de l'assistante sociale au DU de victimologie ; Des locaux dédiés sur 3 demi-journées avec du mobilier spécifique; Micro-ordinateur, téléphonie, imprimante... ; Fourniture administrative et clés USB
Mise à disposition d'un véhicule ; Matériel pour assurer la convivialité (cafetière, micro-onde, réfrigérateur, etc.) ; Alimentation ; Des travaux ont également dû être effectués pour l'aménagement du lieu

PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES

PILOTE DE L'ACTION

Accueil de jour pour femmes victimes de violences d'Auxerre.

CONTEXTE

> D'une part, les femmes victimes de violences, notamment conjugales, sont fragilisées, vulnérables et demandent régulièrement une prise en charge psychologique. Elles n'ont pas toujours la possibilité d'avoir recours un psychologue libéral et sont orientées auprès du CMP pour lequel il y a beaucoup d'attente.
> D'autre part, certaines femmes font part d'une souffrance psychologique mais ont des freins à l'accès aux soins.

OBJECTIF(S)

> Pallier l'attente d'un rendez-vous CMP et assurer une première prise en charge psychologique des victimes rapidement.
> Permettre un premier contact pour « dédramatiser » l'accès aux soins.

DESCRIPTION

> Etablir une convention avec la Pass-psy (permanence d'accès aux soins de santé psychiatrique du CHS, équipe mobile de protection et de première nécessité d'intervention sociale) afin de favoriser un accès aux soins psychologiques.
> Organiser des permanences régulières

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes victimes de violences

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pass-psy : France CHALLAIN

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

Auxerre

CALENDRIER PROVISOIRE

Réflexion en 2019 à voir avec le CHSP pour étudier la possibilité de conventionnement

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Mise en place concrète des permanences et présences de femmes lors de cette permanence.
Recueil de satisfaction

MOYENS MOBILISÉS

Une permanence de la référente Pass-psy
Locaux d'accueil de jour pour femmes victimes de violences

ACTIVITÉS COLLECTIVES AU SEIN DE L'ACCUEIL DE JOUR POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

PILOTE DE L'ACTION

CCAS Auxerre

CONTEXTE

Les femmes victimes de violences conjugales ont souvent une estime de soi très faible. Une forme de reconnaissance positive par d'autres personnes dans un groupe peut favoriser l'inversion du processus.

OBJECTIF(S)

- > En interventions collectives, permettre aux femmes de se projeter, de se voir autrement. Pas uniquement comme une victime mais comme une personne qui découvre ses potentialités.
- > Devenir force de proposition du groupe, créer une solidarité, permettre d'affirmer leur choix et oser essayer de nouvelles choses sans avoir peur d'être jugée ou de ne pas y arriver.

DESCRIPTION

MISE EN PLACE D'UN ATELIER ARTISTIQUE animé par une bénévole et supervisé par un travailleur social dans l'idée de permettre l'expression de soi par la médiation artistique. Le média artistique, leur permet de prendre conscience qu'elles sont en « capacité de faire et de penser », contrairement au message que le conjoint violent a ancré en elle.

CINÉ-DÉBAT afin de développer l'autonomie des femmes et leur sens critique et permettre un accès à la culture.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes victimes de violences conjugales.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les partenaires font des orientations vers l'accueil de jour pour femmes victimes de violences, les informer de cette prestation.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Auxerre

CALENDRIER PROVISOIRE

Février 2018 à juin 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Recueil de satisfaction des personnes

MOYENS MOBILISÉS

Moyen humain : une bénévole, un travailleur social.

Moyen matériel : une salle d'activité+ matériels en fonction des activités décidées par les femmes en accord avec la structure.

PAROLES DE FEMMES

« ACCUEIL DE JOUR PONCTUEL »

PILOTE DE L'ACTION

Coordinatrice politique de la ville de Joigny
Centre social de Joigny – Référente famille

CONTEXTE

Lors de la soirée débat organisée dans le cadre de la journée de la femme du 8 mars 2018, le groupe de femmes a émis le souhait de mettre en place un groupe de parole pour échanger des différents thèmes de la vie quotidienne sans tabou et entre elles.

OBJECTIF(S)

- > Permettre d'avoir un espace de parole dédié exclusivement aux femmes
- > Sortir de l'isolement
- > Rencontre avec une thérapeute
- > Échanger sur des thèmes encore considérés comme tabou

DESCRIPTION

- > L'action à destination d'un groupe (fermé) de 8 à 10 personnes se déroule par cycle, à raison d'une fois par mois.
- > Les femmes s'expriment sur leur vie quotidienne et chacune peut apporter son aide sans jugement et en toute bienveillance.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Les femmes

ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'action se déroule à la maison des familles qui est située au cœur du quartier de la Madeleine.

CALENDRIER PROVISOIRE

Une fois par mois sur 10 mois. (Pas de session durant la période d'été)

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de personnes
Fidélité
L'évolution des situations
Participation collective

MOYENS MOBILISÉS

3 agents de la ville (une animatrice pour accueillir les enfants durant la session)
2 Intervenants
Appartement mis à disposition par la SIMAD

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

PILOTE DE L'ACTION

ADAVIRS

CONTEXTE

Besoin identifié dans le cadre des violences conjugales subies, quelquefois non identifiées par les victimes elles-même.

OBJECTIF(S)

Aider les victimes à verbaliser leur vécu, à mettre des mots sur leurs souffrances, à sortir du silence.

DESCRIPTION

Rendez-vous en lien les juristes de l'ADAVIRS mais aussi avec le CIDFF, les travailleurs sociaux en gendarmerie ou en CSP.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Les victimes de violences conjugales ainsi que les victimes d'agressions sexuelles.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

CIDFF, CCAS Sens, CCAS Auxerre, CCAS Avallon, Tonnerre, police, gendarmerie.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Consultations à Auxerre, Avallon, Sens, Tonnerre

CALENDRIER PROVISoire

À partir du mois de janvier 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Logiciel INAVEM STATS Chancellerie

MOYENS MOBILISÉS

2 infirmières psychiatriques, 1 pédopsychiatre, 1 psychologue

PERSONNES ÂGÉES PERSONNES PROTÉGÉES

**PILOTE DE
L'ACTION**

ADAVIRS

CONTEXTE

Protection des femmes âgées victimes (à partir de 65 ans).

OBJECTIF(S)

Mettre en œuvre une action de protection spécifique.

DESCRIPTION

Après saisine par l'association ALMA 58/89, information juridique et prise en charge psychologique, orientation vers les professionnels qualifiés (services sociaux...)

**PUBLIC(S)
VISÉ(S)**

Les personnes âgées victimes de violences.

**PARTENAIRES
ASSOCIÉS**

ALMA 58/89

**ZONE
GÉOGRAPHIQUE**

Département de l'Yonne

**CALENDRIER
PROVISoire**

1er janvier 2019

**INDICATEURS
DE RÉSULTATS**

Logiciel INAVEM STATS

**MOYENS
MOBILISÉS**

3 juristes, 1 psychologue, 1 psychiatre, 1 infirmière psychiatrique

IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ÂGÉES DE PLUS DE 60 ANS, VICTIMES DE VIOLENCES

PILOTE DE L'ACTION	CDY, MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), SAMA (Service d'Aide au Maintien à l'Autonomie), SPPV (Service de Protection des Personnes Vulnérables), MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> > Nécessiter de chiffrer ces situations qui semblent en augmentation > Existence d'un partenariat ALMA (Allô MALtraissance) 58 > Recensement et connaissance des dispositifs d'accompagnement
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier le nombre de femmes âgées de plus de 60 ans victimes. > Poursuivre le travail d'écoute et d'orientation de ce public pour qu'un accompagnement adapté à la ou leurs problématiques.
DESCRIPTION	<p>Intégrer dans le logiciel Mediateam de la MAIA (uniquement suivi par la CRIP PA PH (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes pour les Personnes Âgées et les Personnes Handicapées) un critère sur la violence conjugale afin de recenser ces situations, par un paramétrage spécifique en lien avec le prestataire du logiciel (sous réserve que ce ne soit pas conditionné par un nouveau développement informatique).</p> <p>Dans le cadre d'un signalement ou dans le cadre d'un accompagnement par un service du CDY, la personne âgée victime doit bénéficier d'une évaluation et d'une orientation sur les dispositifs ou partenaires adaptés à sa prise en charge médicale, sociale, administrative et/ou judiciaire.</p>
PUBLIC(S) VISÉ(S)	Femmes âgées de plus de 60 ans victimes de violences.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	ADAVIRS, CDIFF, DPI (Direction Prévention Insertion), ALMA 58
ZONE GÉOGRAPHIQUE	Département de l'Yonne
CALENDRIER PROVISoire	2020
INDICATEURS DE RÉSULTATS	<p>Statistiques 2020</p> <p>Nombre de situations traitées dans le cadre de la CRIP PA PH</p>
MOYENS MOBILISÉS	Personnels MAIA, SAMA SPPV, DPI, MDPH

TEMPS POUR SOI

PILOTE DE L'ACTION

ADAVIRS

CONTEXTE

Besoin d'un temps d'échange en groupe.

OBJECTIF(S)

Permettre aux victimes de violences conjugales de se réapproprier leurs émotions.

DESCRIPTION

> Information sur les mécanismes du stress post-traumatique, relaxation de type cohérence cardiaque, respiration guidée, visualisation projective
> Groupe de 8 personnes maximum

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Les victimes de violences conjugales ou d'agressions sexuelles.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Travailleur social en gendarmerie- CIDFF- CCAS

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le ressort du TGI d'Auxerre

CALENDRIER PROVISoire

1er mars 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre et questionnaire de satisfaction.

MOYENS MOBILISÉS

1 psychologue

LÂCHER PRISE

PILOTE DE L'ACTION

ADAVIRS

CONTEXTE

Femmes victimes ou en voie de séparation à Tonnerre.

OBJECTIF(S)

Créer du lien entre ces personnes souvent isolées à travers un atelier.

DESCRIPTION

Une fois par mois au Centre Social des Prés Hauts de Tonnerre, un groupe de femmes (8 personnes maximum) se retrouvera pour pratiquer la relaxation thérapeutique.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes victimes, femmes isolées, femmes séparées ou en voie de l'être.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Centre Social, CCAS, CIDFF, UTS Tonnerrois

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Tonnerre et sa périphérie

CALENDRIER PROVISOIRE

1er janvier 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Le nombre

MOYENS MOBILISÉS

1 infirmière psychiatrique formée à la relaxation.

GUIDANCE PSYCHOLOGIQUE

PILOTE DE L'ACTION

ADAVIRS

CONTEXTE

Besoin identifié à travers le témoignage des victimes.

OBJECTIF(S)

Permettre aux victimes de violences conjugales d'exprimer leurs souffrances, d'être orientées vers une prise en charge psychologique dans la durée.

DESCRIPTION

Rendez-vous en lien avec le service des plaintes du CSP d'Auxerre.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Les victimes de violences conjugales ainsi que les victimes d'agressions sexuelles.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

C.S.P. d'Auxerre

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Auxerre

CALENDRIER PROVISOIRE

À partir du mois de janvier 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Logiciel INAVEM STATS Chancellerie

MOYENS MOBILISÉS

1 infirmière psychiatrique

MONSHERIF

PILOTE DE L'ACTION

ADAVIRS

CONTEXTE

Prévention des risques d'agression

OBJECTIF(S)

Expérimenter la solution MONSHERIF commercialisé par la Société MEETPHONE pour rassurer, prévenir les violences faites aux femmes.

DESCRIPTION

> Bouton connecté à porter sur soi, invisible de l'extérieur. Il permet de lancer à cinq personnes de son choix, grâce à un double clic, des alertes géolocalisées qui se composent : d'un appel téléphonique pouvant être couplé d'un email et d'un S.M.S. Les personnes contactées pourront coordonner leurs actions pour porter secours. Une pression de 2 à 3 secondes permet de déclencher une sirène d'alarme.

> Boutons d'alerte attribués gratuitement aux personnes disposant de faibles ressources (référentiel aide juridictionnelle)

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Femmes qui souhaitent se séparer de leurs conjoints, victimes de violences conjugales sans protection particulière (pas de possibilité d'attribution d'un TGD.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Mairie de Tonnerre- CCAS de Tonnerre- CCAS de Sens- CCAS D'Auxerre- CIDFF- BT Tonnerre BPDJ- UTS Tonnerrois- Travailleurs sociaux en gendarmerie et au CSP.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISOIRE

Janvier 2019

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Le nombre

MOYENS MOBILISÉS

3 juristes
50 boutons d'alerte

PRENDRE EN CHARGE LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE CADRE DU SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

PILOTE DE L'ACTION

SDIS

Capitaine Emmanuel DORÉMUS
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne
Mission Santé Sécurité et Qualité de Vie en Service (SSQVS)
Direction - Allée des Bourdillats - Bâtiment B - 89 000 Auxerre
Tél. (+33) 3 86 18 93 72 - emmanuel.doremus@sdis89.fr

Copilotes et acteurs associés au SDIS de l'Yonne :

- > Médecin du service de santé et de secours médical (SSSM) avec le concours de l'unité de soutien psychologique (USP)
- > Chef du service formation
- > Formateurs de formateurs aux premiers secours

CONTEXTE

Dans le cadre de la mission partagée du secours d'urgence aux personnes, les sapeurs-pompiers (SP) peuvent être amenés à prendre en charge des victimes de violences conjugales, familiales... et notamment de violences faites aux femmes.

OBJECTIF(S)

- > Rendre conscient le personnel des SIS, à commencer par les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et volontaires (SPV) du corps départemental (dans leur activité de SP et dans leur cadre de vie quotidien) de l'existence et des chiffres préoccupants des violences faites aux femmes en France.
- > Permettre aux SP de prendre en charge ces victimes de violences aux traumatismes physiques et psychologiques particuliers – en considérant que des femmes prises en charge lors d'interventions pour des motifs courants, tels les accidents domestiques, soient en réalité des victimes de violences.

DESCRIPTION

- > Cette sensibilisation sera effectuée sous une forme restant à définir :
 - soit à l'occasion de plusieurs séances territoriales d'information en 2019 auxquelles les agents du SDIS et des corps communaux de SP (CPI) seront invités à participer ;
 - soit dans le programme annuel de formation obligatoire, dont elle constitue une partie ; il s'agirait d'une nouveauté ;
 - soit par une combinaison des deux formes.
- > Généralités (film Anna...), échanges verbaux en groupe...
Sous réserve de la latitude laissée par la DGSCGC (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises).
- > Reconnaître, écouter, questionner, prendre en charge, et orienter le cas échéant

**PUBLIC(S)
VISÉ(S)**

Agents des services d'incendie et de secours (SIS) de l'Yonne:
SPP, SPV et PATS du SDIS de l'Yonne et des CPI communaux

**PARTENAIRES
ASSOCIÉS****EN FORMATION**

> Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) dont le SDIS 89 attend les recommandations nationales de formation, en souhaitant qu'une marge de manœuvre soit permise aux SDIS (programme, durée) afin que soit intégré le thème des violences faites aux femmes

> Le concours de services spécialisés et d'associations locales sera le bienvenu pour concevoir et/ou animer la formation-sensibilisation.

> Secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, pour l'accès aux documents destinés au grand public (vidéos)

www.stop-violences-femmes.gouv.fr

EN INTERVENTION

SAMU, gendarmerie, police.

**ZONE
GÉOGRAPHIQUE**

Territoire du département de l'Yonne

**CALENDRIER
PROVISOIRE**

Octobre 2018 : sensibilisation des formateurs aux premiers secours (action déjà effectuée).

Tout au long de l'année 2019 : sensibilisation du personnel dans le cadre de la formation continue annuelle ou de séances d'information ad hoc. Les dates sont fixées directement au sein de chaque compagnie et/ou centre d'incendie et de secours (CIS) en lien avec le SSSM.

**INDICATEURS
DE RÉSULTATS**

Formation : fin 2019, l'essentiel des agents pourra avoir été sensibilisé en formation.
Interventions : retours d'expérience après intervention, le cas échéant et sous réserve.

**MOYENS
MOBILISÉS**

SSSM

Formateurs (pédagogie)

Chefs de CIS (organisation, logistique)

Supports de formation



AXE 4

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

BOXE AVEC MOI

PILOTE DE L'ACTION

BOXING Club Avallon

CONTEXTE

> Après différents échanges entre les clubs sportifs et l'Éducation nationale, il a été remarqué que les adolescentes cessaient les activités sportives.
> Certaines jeunes filles ont su exprimer le fait de vouloir faire du sport à l'abri des regards.

OBJECTIF(S)

> Développer leur confiance en soi/ l'estime de soi
> Communiquer avec son corps
> Ressentir les mouvements

DESCRIPTION

> Chaque mercredi après midi, un groupe de femmes se retrouve pour découvrir et pratiquer la boxe. Les entrées et les sorties sont permanentes.
> L'éducatrice sportive s'adapte à leur demande et les filles vont chacune à leur rythme : exemple : exercice de respiration, de tonification, du cardio boxe.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Adolescentes à partir de 10 ans et les adultes.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Conseil Citoyen, Service Politique de la ville

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Joigny
Quartier politique de la ville de la Madeleine
École maternelle de la Madeleine

CALENDRIER PROVISOIRE

1 fois par semaine sur 10 mois (pas de session durant les vacances scolaires d'été)
Groupe entre 15 et 20 femmes de 10 à 60 ans.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Participation et fidélisation. Les jeunes filles se sont bien appropriées.

MOYENS MOBILISÉS

Une éducatrice sportive, salle polyvalente de l'école de la Madeleine

ÉGALITÉ FILLES/GARÇONS

PILOTE DE L'ACTION

Association FETE

CONTEXTE

> Le territoire de Saône-et-Loire a mis en place une action « EgaliCrèche ».
> En partenariat avec la crèche et la micro-crèche de Joigny, l'association a mis en place cette action expérimentale sur le territoire, sur l'égalité et la mixité filles/garçons.

OBJECTIF(S)

> Ouvrir le champ des possibles et laisser la même chance de développement aux filles comme aux garçons,
> Agir sur les stéréotypes,
> Sensibiliser tous les publics,
> Accompagner les professionnels de la petite enfance sur la question de l'égalité fille garçon.

DESCRIPTION

L'association FETE s'est rendue dans les structures d'accueil petite enfance.
Dans un premier temps, il y a eu une phase d'observation : environnement, pratique des professionnels.
Puis des échanges avec les professionnels, des questionnaires à destination aussi bien des professionnels que des parents sur leur pratique du quotidien a été transmis et dépouillés par l'association.
A l'issue de ces différents temps, une journée de formation a été initiée par l'association en même temps que la restitution des éléments récoltés durant les mois écoulés.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Professionnels de la petite enfance.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Association FETE, Micro-crèche, Crèche

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Joigny

CALENDRIER PROVISoire

De septembre 2017 à avril 2018

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les échanges entre professionnels
Prise de conscience
Changement des pratiques

MOYENS MOBILISÉS

2 structures d'accueil petite enfance, 1 chargée de mission de l'association FETE les locaux d'accueil

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE GROUPE DE PAROLES

PILOTE DE L'ACTION

Association PROLOGUES

CONTEXTE

Toutes personnes, hommes ou femmes, concernées en tant qu'acteurs ou victimes de violences conjugales et/ou familiales à partir de 16 ans, adressées ou non par la justice.

OBJECTIF(S)

- > Prévention de la récurrence en matière de violences conjugales et familiales
- > Prévention de la transmission intergénérationnelle

DESCRIPTION

- > Entretiens individuels suite aux rappels à la loi du Procureur
- > Deux entretiens individuels préalables aux réunions thérapeutiques
- > Engagement sur 21 séances thérapeutiques
- > Entretiens individuels si nécessaire en cours de thérapie
- > Possibilité de renouveler le cycle
- > Participation financière selon les revenus
- > Stages de sensibilisation et de responsabilisation

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Auteurs (actuellement) et victimes (prochainement) de violences conjugales et familiales.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Villes et parquets d'Auxerre et Sens, forces de l'ordre, ADAVIRS, Conseil Départemental, Préfecture, CMP, acteurs sociaux et de santé.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISOIRE

De janvier à décembre, trois semaines par mois, un mois de relâche chaque été.
Les stages selon la demande (6 personnes minimum).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Quantitatif : nombre de personnes accueillies
Assiduité des participants Qualitatif : selon la perception des thérapeutes lors de réunions plénières toutes les 6 semaines, des usagers, des prescripteurs et des bailleurs.
Suivi des éventuelles récurrences
Recherche de nouveaux indicateurs en 2019
Questionnaire de la Fédération Nationale des Associations et Centres de prise en charge d'Auteurs de Violences (FNACAV)

MOYENS MOBILISÉS

Salles mises à disposition par les municipalités concernées (actuellement ville de Sens et UDAF d'Auxerre), 2 thérapeutes (H+F) par groupe

MARCHES EXPLORATOIRES DE FEMMES

PILOTE DE L'ACTION

DDCSPP en lien avec la déléguée du préfet pour les QPV

CONTEXTE

Près d'une femme sur trois éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier. Un ressenti qui conduit fréquemment les femmes à éviter certains espaces publics, voire à restreindre leurs activités et leur participation à la vie collective.

OBJECTIF(S)

Enrayer le sentiment d'insécurité des femmes dans les quartiers et leur permettre de se réapproprier l'espace public.

Renforcer la place des femmes dans la démocratie participative locale.

Améliorer l'environnement urbain des quartiers et lutter contre les facteurs d'insécurité.

DESCRIPTION

Réaliser, à l'instar des diagnostics en marchant de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), des marches exploratoires au sein des quartiers. Ces marches sont des diagnostics de l'environnement urbain (sécurité, accessibilité ou encore éclairage des espaces publics : rues, gares, parkings, signalétique, arrêts de bus...). Elles sont réalisées par des groupes d'habitantes des quartiers en difficulté en lien avec la ville et les acteurs locaux institutionnels et privés.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Tous les habitants des QPV (17 000 habitants)

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Chefs de projets des contrats de ville

Conseillers citoyens, Adultes relais et correspondants de nuit

Gendarmerie et Police

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

Villes d'Auxerre, de Sens, de Migennes et de Joigny

CALENDRIER

Sur la base d'un appel à candidature, lancer en 2019 une expérimentation dans l'un des quatre contrats de ville à l'échelle d'un quartier.

Généralisation progressive sur les 4 contrats de ville en fonction du niveau d'insécurité réel et ressenti.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de QPV visités

Nombre d'actions correctives réalisées

MOYENS MOBILISÉS

Crédits du BOP 147 pour des actions spécifiques de sensibilisation

Dotation politique de la ville (DPV) pour la réalisation d'investissements

Subventions des bailleurs au travers de l'exonération de la TFPB (Sens Joigny et Migennes)

FORMATIONS INTERNES POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU SEIN DU SDIS DE L'YONNE ET PRENDRE EN CHARGE LES VICTIMES

PILOTE DE L'ACTION

Capitaine Emmanuel DORÉMUS
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne
Mission Santé Sécurité et Qualité de Vie en Service (SSQVS)
Direction - Allée des Bourdillats - Bâtiment B - 89 000 Auxerre
Tél. (+33) 3 86 18 93 72 --emmanuel.doremus@sdis89.fr

Copilotes et acteurs associés au SDIS de l'Yonne :

- Médecin du service de santé et de secours médical (SSSM) avec le concours de l'unité de soutien psychologique (USP)
- GRH
- Chef d'un groupement, sous réserve

CONTEXTE

Dans le cadre d'une démarche générale de SSQVS en cours, et de la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique, le SDIS veut promouvoir l'égalité hommes-femmes au sens large, d'autant que l'établissement est peu féminisé.

En particulier, le SDIS de l'Yonne entend prendre en charge ses agents qui seraient victimes de violence, maltraitance, harcèlement, discrimination...

RÉFÉRENCES CONTEXTUELLES :

- > Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, 8 mars 2013 : axe n° 4, mesure n° 15.
- > Guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique – 2017
- > Description rédigée dans la circulaire du 9 mars 2018
- > Description faite lors de la réunion du comité de pilotage Préfecture DDCSPP Yonne, 28 septembre 2018

OBJECTIF(S)

- > Promouvoir l'égalité et la diversité en sensibilisant les agents du SDIS, les personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS), sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et volontaires (SPV) du corps départemental.
- > Lutter contre les violences en général (physiques et verbales), les agressions, les discriminations, le harcèlement, le sexisme...
- > Encourager la féminisation des effectifs, parmi les agents SP.
- > En particulier, prévenir et prendre en charge les violences faites aux agents sur leur lieu de travail, notamment les femmes victimes de violences. C'est l'objet de l'action décrite ci-après.

DESCRIPTION

Les éléments que le SDIS prend à son compte infra proviennent des 3 axes de la circulaire du 9 mars 2018 : lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique, qui constitue la trame de l'action envisagée.

AXE 1. PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

> Organiser la formation initiale et continue (internalisée ou externalisée) dédiée à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes à destination de :

- encadrement, GRH, SSSM, SSQVS, CHSCT, référents égalité et diversité,
- recrues SPP (« formation initiale élèves des écoles de service public »).

> Désigner un référent Egalité et Diversité au SDIS, le cas échéant.

> Mettre en place un dispositif d'information, par exemple (à prioriser) :

- Mettre en place un affichage dédié dans les espaces communs du SDIS, reposant sur le message fort national (« Zéro tolérance en matière de violences sexuelles et sexistes »), le rappel du numéro vert 3919 « Violences femmes info »,
- Indiquer les informations essentielles à connaître et rappeler l'interdiction de tels agissements dans les livrets d'accueil des nouveaux agents ;
- Créer un dépliant ad hoc permettant à tout agent de savoir qui contacter et quelle procédure suivre lorsqu'il est victime de tel acte ou qu'il en a connaissance ;
- Organiser des réunions de sensibilisation au bénéfice de leurs agents, a minima une fois par an, avec l'appui des acteurs de la prévention des violences faites aux femmes internes à la structure ou extérieurs.

Il s'agit de l'action « externe » proposée par le SDIS pour l'an 2019 qui profitera aux agents en interne (cf. la fiche-action sur cette thématique).

À ces fins, le SDIS souhaite également profiter des avancées de l'axe n° 1 du plan départemental : la communication.

AXE 2. TRAITER LES SITUATIONS DE VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

> Mettre en place une cellule d'écoute comme dispositif de signalement

À définir : dispositif internalisé ou externalisé.

Le SDIS est intéressé pour connaître les moyens choisis par les autres administrations, selon l'axe n° 1 du plan départemental.

> Mettre en place un circuit RH de traitement rapide des signalements

- Procéder à une enquête interne sur les faits ;
- Orienter le plaignant vers les acteurs adéquats (services RH, médecine de prévention, service social...) ;
- Faire cesser les faits en prenant toute mesure conservatoire y compris l'éloignement de l'auteur supposé des faits ou de la victime ;
- S'assurer que la victime des actes de violences ne subit pas de la part de quiconque des actes de représailles.
- Informer le CHSCT des cas de violence identifiés et des suites.

> Assurer la protection fonctionnelle avec 3 obligations :

- prévention
- assistance juridique
- réparation

Étendre l'application de ces dispositifs aux violences et au harcèlement d'origine extra-professionnelle détectés sur le lieu de travail.

AXE 3. SANCTIONNER LES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Le SDIS doit être exemplaire dans la sanction des violences sexuelles et sexistes.

- mesure de suspension de l'auteur présumé des faits ;
- sanctions disciplinaires proportionnées à la gravité des faits pouvant aller jusqu'à la révocation.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Agents du SDIS de l'Yonne : SPP, SPV et PATS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le concours de services spécialisés et d'associations locales sera le bienvenu pour concevoir et/ou animer la formation-sensibilisation.

Secrétariat d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes, pour l'accès aux documents destinés au grand public (vidéos)

www.stop-violences-femmes.gouv.fr

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISOIRE

Début de mise en place envisagée en 2019, dans le cadre du plan SSQVS dont les priorités restent à définir.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Mise en place progressive des actions des axes 1 et 2 de la circulaire.

Si des violences internes au SDIS sont signalées, alors la matière sera constituée pour le suivi nécessaire des victimes et du dispositif selon les 3 axes.

En revanche, si aucune violence n'était signalée, alors il conviendrait de s'interroger sur :

- la pertinence des procédures mises en place,
- la nature réelle des relations entre les agents du SDIS.

MOYENS MOBILISÉS

Services internes au SDIS :

- Mission SSQVS et un groupe de travail
- Service de santé et de secours médical (SSSM) avec le concours de l'unité de soutien psychologique (USP)
- GRH
- CHSCT

Services publics externes ad hoc.

INFORMATION COLLECTIVE EN MILIEU SCOLAIRE

PILOTE DE L'ACTION	Direction de la Protection Maternelle et Infantile Conseil Départemental de l'Yonne
CONTEXTE	Les violences sexuelles faites aux femmes peuvent être réduites par une meilleure information sur le corps, la vie amoureuse, la sexualité apportée aux garçons et aux filles dès l'adolescence.
OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> > Apporter une information adaptée sur la sexualité et la découverte du corps aux adolescents. > Répondre à leurs questionnements, > Aider les jeunes filles à disposer librement de leur corps, à résister aux sollicitations contraintes en matière de vie amoureuse.
DESCRIPTION	Séances d'informations en milieu scolaire par groupe de classe ou demi-classe animées par les conseillères conjugales et sages-femmes des centres de planification du conseil départemental, en binôme avec les infirmières scolaires.
PUBLIC(S) VISÉ(S)	Les collégiens dès la 3ème, les lycéens.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Infirmières de l'éducation nationale
ZONE GÉOGRAPHIQUE	Département de l'Yonne
CALENDRIER PROVISoire	Année scolaire 2018 - 2019 et suivantes
INDICATEURS DE RÉSULTATS	<p>Nombre de séances d'information</p> <p>Nombre de jeunes rencontrés</p> <p>Nombre de jeunes fréquentant les centres de planification et d'éducation familiale</p>
MOYENS MOBILISÉS	<p>2 conseillères en conseil conjugal</p> <p>3 sages-femmes à temps partiel</p>

PRÉLUDE : L'ÉGALITÉ FILLE-GARÇON ET LA CONNAISSANCE DE L'AUTRE

PILOTE DE L'ACTION

Carrefour des Mondes
Cie théâtrale : Mélimélo fabrique (Chaumont)

CONTEXTE

- > L'Ecole compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances entre les filles et les garçons,
- > L'apprentissage de l'égalité, entre les filles et les garçons, est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et d'autres modèles de comportement se construisent,
- > L'axe 2 de la Convention régionale Bourgogne 2014-2018 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la formation continue, propose « Assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité par des programmes de sensibilisation et la lutte contre les discriminations à destination des élèves »,
- > La Consultation des 11-15 ans organisée par la mission prévention de la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne CCLTB (610 jeunes consultés), fait apparaître que 20 % de ces jeunes collégiens, filles et garçons, disent avoir vécu ou vivre de la discrimination au quotidien.

OBJECTIF(S)

- > Balayer les stéréotypes et repérer des situations de discrimination sexuelle,
- > Sensibiliser les jeunes aux questions et aux enjeux de genre,
- > Développer des comportements de respect mutuel entre les sexes,
- > Prévenir les violences à caractère sexiste et sexuel,
- > Rechercher la bonne distance dans ses rapports avec l'autre.

DESCRIPTION

Dans une salle type polyvalente une cinquantaine de jeunes de même niveau (environ 2 classes) sont réunis pour assister à une représentation théâtrale. Sur scène matérialisée, une femme et un homme jouent la pièce. Durée environ 55 minutes. Puis, l'animatrice mène le débat avec le public en reprenant des éléments fondateurs de la pièce : s'accepter différents et/ou discriminer; discerner les stéréotypes et/ou les renforcer ; quels sont les espaces des uns et des autres, le dehors et le dedans ; se construire vers l'égalité, respecter et trouver la distance ; sentiments et/ou sexe... Le débat dure 55 minutes. Il est conseillé aux encadrants de prolonger la séance par des débats dans chaque établissement et organisme de formation.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

3ème des collèges et 2de de lycée
Equipes éducatives des établissements concernés,
Jeunes des Missions locales, de la Garantie Jeunes, du Dispositif Amont de la Qualification (DAQ), E2C Yonne
Tout public dont professionnels du domaine socioculturel.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

CLSPD de Tonnerre, CCLTB, Mission locale de Tonnerre, établissements scolaires et de formation, BPDJ

**ZONE
GÉOGRAPHIQUE**

Le Tonnerrois
Le Jovinien / Migennois
L'Avallonnais

**CALENDRIER
PROVISOIRE**

Une semaine en octobre 2019 à raison de 2 séances par jour = 8 séances (dont 1 tout public).

**INDICATEURS
DE RÉSULTATS**

L'implication des cadres éducatifs avant et pendant la séance : nombre de participants ; type de suivi et nombre de projets à l'issue de la séance ;
Evolution des comportements dans les rapports entre filles et garçons ; femmes et hommes.

**MOYENS
MOBILISÉS**

Coût total 11 000 €
- Participation des établissements scolaires : 500 €
- Participation des villes et EPCI : 1000 €
- Subvention FIPD : 9500 €

ÉGALITÉ ORIENTATION

PILOTE DE L'ACTION

Education nationale / DSDEN89

CONTEXTE

L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de faire acquérir le respect de l'égalité entre femmes et hommes. À cette fin, elle veille à favoriser, à tous les niveaux, la mixité et l'égalité, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à prévenir les comportements sexistes et les violences qui peuvent en résulter.

OBJECTIF(S)

Lors de l'accompagnement des élèves dans la conception de leurs projets de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle, une action spécifique est menée pour lutter contre les stéréotypes et promouvoir, auprès des filles comme des garçons, les filières qui sont les moins mixtes.

DESCRIPTION

Un ensemble de ressources destinées à la fois aux personnels de direction et aux enseignants, mettant en valeur les approches disciplinaires et interdisciplinaires permet d'approfondir la mise en œuvre du parcours Avenir.

La coopération avec le monde professionnel et le partenariat avec les associations est renforcée : 52 accords-cadres et conventions engagent le partenaire à participer à des actions corrigeant toutes les formes de discrimination dans la représentation sociale des métiers, notamment celles liées au sexe, et encouragent le développement de l'esprit d'initiative et du goût d'entreprendre, notamment pour les femmes. Ces coopérations peuvent prendre plusieurs formes :

- Valorisation de modèles de réussite dans des parcours atypiques,
- Accompagnement par des actions de tutorat et de marrainage,
- Rencontres et témoignages de professionnelles, salariées et entrepreneures,
- Développement des expériences en milieu professionnel ouvertes aux jeunes filles (stages, périodes de formation en milieu professionnel, apprentissage).

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Forum des métiers au féminin
CIO et psychologues de l'éducation nationale ainsi que les professeurs principaux
Association FETE (femme égalité emploi/mixité professionnelle)

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISOIRE

Actions reprises chaque année

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES COMPORTEMENTS ET VIOLENCES À CARACTÈRE SEXISTE ET SEXUEL

PILOTE DE L'ACTION

Education nationale / DSDEN89

CONTEXTE

L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de faire acquérir le respect de l'égalité entre femmes et hommes. À cette fin, elle veille à favoriser, à tous les niveaux, la mixité et l'égalité, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à prévenir les comportements sexistes et les violences qui peuvent en résulter.

OBJECTIF(S)

Prévenir, repérer, agir

DESCRIPTION

> Mise à disposition d'outils visant à prévenir les situations de harcèlement en y intégrant la prévention des violences et des discriminations à caractère sexiste ou sexuel.

- « Comprendre pour agir : l'homophobie et Prévention des cyberviolences en milieu scolaire » : ce guide intègre les spécificités du cyberharcèlement et du cybersexisme et relaie la campagne « Stop cybersexisme » du Centre Hubertine Auclert

www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/comprendre-pour-agir-l-homophobie-colleges-lycees

- « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir »

> Personnels formés dans les établissements scolaires : équipe médico-psycho-sociale pour assurer des actions de prévention et prendre en charge des situations individuelles avec des protocoles de saisie des parquets.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Ecoles collèges lycées

PARTENAIRES ASSOCIÉS

EDUCATION NATIONALE

- Référents harcèlements départementaux
- Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- Pass santé-jeune - instance régional d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), prévention et réponse aux questions des jeunes
- BPDJ et services police/gendarmerie référents des établissements
- Parquets

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISoire

Chaque année : actions de prévention via les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté - CESC/axe citoyeneté

RÉFÉRENT ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

PILOTE DE L'ACTION

Éducation nationale / DSDEN89

CONTEXTE

L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de faire acquérir le respect de l'égalité entre femmes et hommes. À cette fin, elle veille à favoriser, à tous les niveaux, la mixité et l'égalité, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à prévenir les comportements sexistes et les violences qui peuvent en résulter.

OBJECTIF(S)

Transmettre et diffuser la culture de l'égalité femmes-hommes.

DESCRIPTION

Depuis la rentrée 2018, chaque établissement nomme un référent égalité. Leur rôle consiste à diffuser une culture de l'égalité au sein de l'école en sensibilisant les élèves par :

- de l'information et des actions éducatives auprès des élèves et des équipes éducatives ;
- la mobilisation à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes ;
- le développement d'interventions d'associations promouvant l'égalité entre les filles et les garçons.

Les référents égalité agissent en lien avec les responsables de l'orientation, de l'éducation à la sexualité, de la prévention de la violence et du harcèlement, et de la vie collégienne et lycéenne de l'établissement.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Population scolaire: collèges lycées

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Tous ceux qui contribuent à faire évoluer l'égalité fille-garçon : les responsables de l'orientation, de l'éducation à la sexualité, de la prévention de la violence et du harcèlement, et de la vie collégienne et lycéenne de l'établissement.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne : tous les établissements scolaires du second degré

CALENDRIER PROVISOIRE

Dès l'année scolaire 2018/2019

ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

PILOTE DE L'ACTION

Education nationale / DSDEN89

CONTEXTE

L'éducation à la sexualité contribue à la construction de la personne et à l'éducation du citoyen. À l'école, au collège et au lycée, elle vise à permettre aux élèves d'adopter des attitudes de responsabilité individuelle et sociale (circulaire du 12/09/2018).

OBJECTIF(S)

L'éducation à la sexualité, composante du parcours éducatif de santé et de l'éducation du citoyen, y contribue de manière spécifique, en lien avec les enseignements. Elle est une démarche éducative qui concerne à la fois :

- des questions de santé publique : grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles, dont le VIH /sida ;
- la construction des relations entre les filles et les garçons et la promotion d'une culture de l'égalité ;
- des problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes.

L'éducation à la sexualité à l'école favorise un apprentissage de l'altérité, des règles sociales, des lois et des valeurs communes.

DESCRIPTION

Il s'agit de travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la confiance dans leurs capacités, visant à développer l'estime de soi et l'aptitude à faire des choix personnels. L'éducation à la sexualité doit prendre la forme d'une invitation au dialogue et non d'un discours sur la sexualité.

Les intervenants veillent à :

- intervenir en binôme comprenant un membre de l'équipe éducative et un intervenant extérieur ou deux membres de l'équipe éducative, tous formés à cet effet ;
- organiser des groupes à effectif réduit.

Ils sont également attentifs à :

- poser et respecter les règles de fonctionnement du groupe ;
- instaurer et assurer dans les groupes un climat de confiance ;
- respecter la parole ou le silence de chacun ;
- prendre de la distance par rapport à leurs expériences et leurs représentations ;
- amener le groupe à élaborer ses propres réponses ;
- apporter des informations précises avec un vocabulaire adéquat et répondre de façon adaptée au niveau de maturité des élèves.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Élèves des écoles ("mon corps est à moi"), collèges et lycées

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Action souvent portée par les infirmières scolaires en lien avec d'autres personnels volontaires et formés.

Des personnels des centres de planification peuvent intervenir.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

Etablissements scolaires volontaires en lien avec le projet d'établissement

CALENDRIER PROVISOIRE

Action Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) possiblement renouvelée chaque année.

FORMATION À L'ÉGALITÉ DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

PILOTE DE L'ACTION

Formation à l'égalité jeunes en service civique

CONTEXTE

Chaque année entre 400 et 500 jeunes de 16 à 25 ans effectuent un temps de service civique dans l'Yonne (en moyenne 8 mois) au sein d'associations, d'établissements scolaires et de collectivités territoriales.

Ils sont tenus de suivre un temps de formation civique et citoyenne d'une durée de 2 jours.

OBJECTIF(S)

Sensibiliser des jeunes femmes et hommes sur les enjeux sociétaux et sur les conséquences individuelles et collectives des manifestations et des actes de violences faites aux femmes.

DESCRIPTION

Il s'agit d'une présentation courte (1h environ) visant à faire prendre conscience aux jeunes de l'existence même de ce phénomène et de ses conséquences ; suivie le cas échéant d'un échange (questions / réponses).

Diffusion du 39 19, de supports de communication et de sites internet à consulter.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Jeunes femmes et hommes entre 16 et 25 en service civique.

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Ligue de l'enseignement de Bourgogne Franche-Comté.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Département de l'Yonne

CALENDRIER PROVISOIRE

Les formations civiques et citoyennes sont mensuelles.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de jeunes sensibilisés

Évaluation des interventions






Intérêt et satisfaction










> TABLEAU DE BORD DES ACTIONS INNOVANTES

À l'issue des travaux de concertation, d'analyse et de discussion, se dégagent des actions innovantes prioritaires à mettre en œuvre. Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de ces actions est ici présenté.










AXE 1 - MIEUX COMMUNIQUER





N°FICHE	OBJECTIFS / ACTIONS	CALENDRIER
	<p style="text-align: center;">Inciter les victimes et témoins à révéler les faits</p>	
4	<p>Faire connaître la nouvelle plateforme nationale numérique de signalement des violences auprès des professionnels et du grand public en complément du 3919.</p> <p>Faire un suivi des signalements émis et des suites données dans le département.</p>	 Dès 2019
2 5	<p>Actualisation et diffusion des plaquettes d'informations locales pour les femmes victimes, avec les coordonnées adaptées par bassin de vie, en coordination avec les CLSPD et des « Contrats locaux contre les violences sexuelles et sexistes » (cf annexe 6 plaquettes « Stop violence »).</p>	 2020 à 2022
	<p style="text-align: center;">Encourager le travail des professionnels en réseau à l'échelle des bassins de vie</p>	
1	<p>Finalisation de fiches réflexes pour les professionnels du bassin de vie d'Auxerre.</p>	 2 ^e semestre 2019
3	<p>Annuaire des professionnels du département.</p>	 2 ^e semestre 2019
1	<p>Réalisation de fiches réflexes pour les professionnels des autres bassins de vie du département, à partir de groupes locaux constitués via les contrats locaux, en s'appuyant sur les CLSPD (micro-échelle de territoire).</p>	 2020 à 2022

AXE 2 - TRAVAILLER PLUS EN LIEN AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ





N°FICHE	OBJECTIFS / ACTIONS	CALENDRIER
6	<p>Constituer un réseau de professionnels de santé</p>	
	<p>Sensibiliser les médecins généralistes au repérage et à l'orientation des victimes via des interventions dans le cadre de la formation continue des médecins généralistes en partenariat avec l'ARS.</p>	 2020
	<p>Idem en ciblant les sages-femmes.</p>	 2021
	<p>Idem en ciblant les dentistes.</p>	 2022
7 8	<p>Faciliter le parcours médico-judiciaire des victimes</p>	
	<p>Développer le dispositif de pré-plainte aux urgences.</p>	 2019 2022
	<p>Mise en place de ce dispositif au Centre Hospitalier d'Auxerre.</p>	 Début 2019
	<p>Impulser l'élargissement du dispositif dans les autres centres hospitaliers du département, au Groupement Hospitalier du Territoire (GHT) Sud Yonne et au Nord.</p>	 À partir du 2 ^e semestre 2019 jusqu'en 2022
	<p>Retour sur l'expérimentation en cours à Auxerre.</p>	 2020

AXE 3 - MIEUX ACCOMPAGNER LES VICTIMES

N°FICHE	OBJECTIFS / ACTIONS	CALENDRIER
	<p>Améliorer le maillage territorial et la mobilité</p>	
20 21	<p>Renforcer localement les dispositifs récents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider le nouvel accueil de jour de Sens. - Développer le rayonnement de l'accueil de jour d'Auxerre. 	 Dès 2019
31	<p>Expérimentation du bouton d'alerte Monsherif. Bilan de l'expérimentation et déploiement.</p>	 2019 à 2020
12	<p>TGD : suivi des affectations de la nouvelle dotation.</p>	 2019 à 2022
	<p>Développer des lieux d'échange pour les femmes les plus isolées. Impulser sur l'ensemble du territoire des «Accueils de jour ponctuels» à l'instar de celui mis en place à Joigny, en s'appuyant sur les centres sociaux du département.</p>	 2021
	<p>Diversifier les possibilités d'hébergement</p>	
	<p>Faciliter l'hébergement d'urgence par le transport des victimes ou des auteurs vers les lieux d'hébergement ou consultation de médecin légiste.</p>	 2019
17	<p>Étudier toutes les pistes possibles pour le transport des victimes vers les lieux d'hébergement. En dernier recours, usage de «bons transport» à mettre en place.</p> <p>Groupe de travail pour la mise en place de «bons transport», recherche de financement et expérimentation des bons.</p> <p>Évaluation du dispositif.</p> <p>Poursuite ou ajustement du dispositif.</p>	 2 ^e semestre 2019  2020  2021 - 2022
14 15 13 16	<p>Augmenter les capacités d'accueil en hébergement dédié.</p> <p>Développer les partenariats avec les bailleurs sociaux et rechercher des solutions innovantes pour l'hébergement des victimes.</p> <p>En dehors des places du 115, recherche d'accords locaux avec des gîtes ruraux, des bailleurs, des hôtels, des logements appartenant aux communes, aux collectivités.</p> <p>Veiller au bon roulement des places d'urgence.</p> <p>Notamment en facilitant au maximum l'accès au logement</p>	 2020 à 2022

Accélérer l'accès au logement			
18 12	Faciliter l'attribution d'un logement aux femmes victimes. Elaborer et diffuser aux OPJ la liste des documents administratifs nécessaires aux femmes qui quittent leur domicile en urgence afin de récupérer autant que possible ces documents dès la 1ère intervention des forces de l'ordre.		2019
12	Développer les partenariats avec les bailleurs sociaux.		2020
Développer des accompagnements ciblés			
26 27	Femmes âgées		Durée du plan
23 28 à 30	Accompagnement psychologique		
11	Faciliter l'éloignement du conjoint violent. Constituer un groupe de travail pour finaliser une convention globale pour la mise en œuvre de l'éloignement du conjoint violent.		2 ^e semestre 2019

AXE 4 - DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

N°FICHE	AXE 4 -OBJECTIFS / ACTIONS	CALENDRIER
	<p>Développer le réseau d'alerte et repérer les risques</p>	
32	Sensibiliser et former progressivement l'ensemble des effectifs du SDIS à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.	 2 ^e semestre 2019 à 2022
37	Créer un réseau de référents violences faites aux femmes au sein du SDIS.	
36	Réaliser des marches exploratoires de femmes dans des quartiers ciblés.	 2020
	<p>Diffuser la culture de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons</p>	
44	Sensibiliser des jeunes femmes et hommes sur les enjeux sociétaux et sur les conséquences individuelles et collectives des manifestations et des actes de violences faites aux femmes.	 2020 et au-delà
34 38 à 43	Coordonner l'action de prévention des différentes structures et institutions auprès des jeunes afin de ne pas laisser une cohorte d'élèves sans intervention spécifique liée à l'égalité femmes-hommes / filles-garçons ou à l'éducation à la sexualité, à la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.	 2019 et au-delà

4. Pilotage et évaluations

SEXISME
MORAL VIOLENCE
INSULTES ABUS DE POUVOIR
AGRESSION HUMILIATION ABSENCE
EMPRISE BRUTALITÉ
COUPS HONTE
VIOL FORCE HARCÈLEMENT
HURLEMENTS IMPUISSANCE
SILENCE SOLITUDE PHYSIQUE

> PILOTAGE DU PLAN DÉPARTEMENTAL

Le plan 2019–2022 prend effet à compter de la date de la signature. Le comité de pilotage restera ouvert à l'adhésion de nouveaux partenaires, en fonction des nécessités.

Un suivi d'avancement de la mise en œuvre du présent plan sera présenté chaque année devant le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Préfet. Les comités techniques thématiques, réunis une à deux fois par an, permettront un suivi opérationnel des actions ainsi que l'identification d'ajustements nécessaires ou de nouveaux besoins.

Des groupes de travail dédiés à certaines actions innovantes se réuniront autant que nécessaire pour mettre en œuvre les nouveaux projets décrits dans le plan.

> ÉVALUATION DES ACTIONS

La valorisation des actions mises en œuvre dans l'Yonne passe par la restitution d'éléments de bilans annuels par action qui seront transmis à la déléguée aux droits des femmes, à fin d'évaluation par le comité de pilotage.

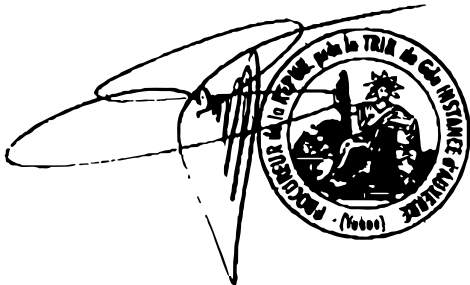
SIGNATURES

AUXERRE, LE 23 MAI 2019

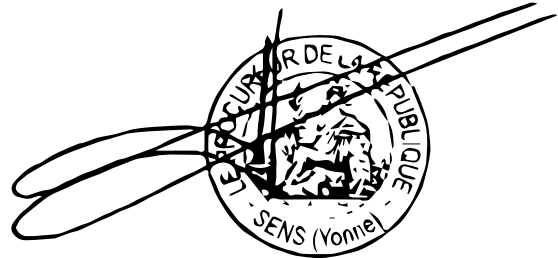
Patrice LATRON,
Préfet de l'Yonne



Sophie MACQUART-MOULIN,
Procureur de la République d'Auxerre



Arnaud LARAIZE,
Procureur de la République de Sens



Patrick GENDRAUD,
Président du Conseil Départemental de l'Yonne



ANNEXES

SEXISME
MORAL VIOLENCE
INSULTES ABUS DE POUVOIR
AGRESSION HUMILIATION ABSENCE
EMPRISE BRUTALITÉ
COUPS HONTE
VIOL FORCE HARCÈLEMENT
HURLEMENTS IMPUISSANCE
SILENCE SOLITUDE PHYSIQUE

Annexe 1

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PILOTAGE

> COLLECTIVITÉS LOCALES, DISPOSANT D'UN CLSPD

Guy FEREZ	<i>Maire d'Auxerre</i>
Marie-Louise FORT	<i>Maire de Sens</i>
Jean-Yves CAULLET	<i>Maire d'Avallon</i>
François BOUCHER	<i>Maire de Migennes</i>
Bernard MORAINÉ	<i>Maire de Joigny</i>
Dominique AGUILAR	<i>Maire de Tonnerre</i>
Yves DELOT	<i>Maire de Saint Florentin</i>

> AUTRES REPRÉSENTANTS

Abdelmajid TKOUB	<i>Sous-préfet d'Avallon, référent violences faites aux femmes</i>
Juliette ROME	<i>Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes</i>
Dominique VÉRIEN	<i>Sénatrice de l'Yonne</i>
Patrick GENDRAUD	<i>Président du Conseil Départemental</i>
Sophie MACQUART-MOULIN	<i>Procureur de la République d'Auxerre</i>
Arnaud LARAIZE	<i>Procureur de la République de Sens</i>
Julia CAPEL-DUNN	<i>Sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Yonne</i>
Françoise FUGIER	<i>Sous-préfète d'Auxerre, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne</i>
Régis CASTRO	<i>Sous-préfet de Sens</i>
Jérôme COSTE	<i>Colonel, Directeur du SDIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours</i>
Nathalie TURPIN	<i>Déléguée du Préfet à la politique de la ville</i>
Alix BARBOUX	<i>Directrice de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)</i>
Annie PARTOUCHE	<i>Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education nationale (IA-DASEN)</i>
Aline GUIBELIN	<i>Déléguée territoriale de l'Agence Régionale de la Santé de l'Yonne DT ARS 89</i>
Yves BUZENS	<i>Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (CHSY)</i>
Pascal GOUIN	<i>Directeur du Centre Hospitalier d'Auxerre</i>

Bertrand SOTO	<i>Chef du service de pédiatrie au Centre Hospitalier d'Auxerre</i>
Jean Dominique MARQUIER	<i>Directeur du Centre Hospitalier de Sens</i>
Thomas BOUDAULT	<i>Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP)</i>
Rénald BOISMOREAU	<i>Commandant du groupement de gendarmerie</i>
Martine BERLANAS	<i>Assistante sociale, gendarmerie d'Auxerre</i>
Cécile BOURAND	<i>Assistante sociale, commissariat de Sens</i>
Marie-Christine LEFRANCONI	<i>Bâtonnier d'Auxerre</i>
Thierry FLEURIER	<i>Bâtonnier de Sens</i>
Véronique ISART	<i>Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre</i>
Sylvie TOURNON	<i>Présidente du Tribunal de Grande Instance de Sens</i>
Eric FAUGUET	<i>Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation</i>
Roselyne GUENEGOU	<i>Conseillère technique DTPJJ</i>
Pierre PEPE	<i>Directeur de la Maison d'arrêt d'Auxerre</i>
Francis GERVAIS	<i>Directeur du Centre de détention de Joux-la-Ville</i>
Eric CAMPOY	<i>Directeur de l'Office Auxerrois de l'Habitat</i>
Philippe DE NIJS	<i>Directeur de Brennus Habitat</i>
Karine LASCOLS	<i>Directrice générale de Domanys</i>
Christophe BAUSSERON	<i>Directeur général de la SIMAD de Joigny</i>
Laurent DENOUEL	<i>Directeur de Coallia</i>
François BARRAUD	<i>Directeur de La Croix Rouge</i>
Cécile CHAMOY	<i>Responsable de service d'action sociale de la CAF</i>
Simone PARIS	<i>Présidente du CIDFF</i>
Claire CALOSCI	<i>Présidente de l'association Prologues</i>
Catherine MAUPETIT-JEHL	<i>Directrice de l'ADAVIRS</i>
Sylvie MOSTAERT	<i>Directrice du Réseau de santé mentale de l'Yonne</i>
Christine BURTIN LAUTHE	<i>Directrice du Centre social de Tonnerre – coordinatrice CLSPD</i>
Sophie BELGUISE	<i>Directrice du Centre social Avallon</i>
Guillaume HOUDOT	<i>Directeur du CCAS Auxerre</i>
Chantal MAUPOIS	<i>Directrice du CCAS Tonnerre</i>
Yves COLIN	<i>Directeur du CCAS Sens</i>
Céline MORIEZ	<i>Directrice du CCAS Joigny</i>
Philippe EXCOFFIER	<i>Directeur du CCAS Migennes</i>

Annexe 2

LISTE DES SIGLES

ALMA : Allô Maltraitance

ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

ARS : Agence Régionale de Santé

ADAVIRS : Association D'Aides aux Victimes d'infraction et Réinsertion Sociale

BPDJ : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCLTB : Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

CDOM : Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

CDY : Conseil Départemental de l'Yonne

CESC : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

CHA : Centre Hospitalier d'Auxerre

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CHSP : Centre Hospitalier Spécialisé en Psychiatrie

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CIS : Centre d'Incendie et de Secours

CISPD : Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance

CLSPD : Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMP : Centre Médico-Psychologique

CNIDFF : Centre National d'Information sur le Droit des femmes et des Familles

COPIL : Comité de Pilotage

CPEF : Centres de Planification et d'Éducation Familiale

CPI : Centres de Première Intervention

CRIP PAPH : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes pour les Personnes Âgées et les Personnes handicapées

DAQ : Dispositif Amont de la Qualification

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDFE : Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes

DDSP : Direction Départementale de la Sécurité Publique

DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et la Gestion de Crise

DPI : Direction Prévention et Insertion

DPV : Dotation Politique de la Ville

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

E2C : École de la Deuxième Chance

ENVEFF : Enquête sur les Violences Faites aux Femmes

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FETE : Femmes Égalité Emploi (association)

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FMC : Formation Médicale Continue

FNACAV : Fédération Nationale des Associations et Centres de prise en charge des Auteurs de Violence

GGD.Y : Groupement de Gendarmerie Départemental. Yonne

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

GUP : Gestion Urbaine de Proximité

IREPS : Instance Régionale d'éducation et de Promotion de la Santé

ISCG : Intervenant Social en Commissariat de police et groupement de Gendarmerie

ITT : Incapacité Totale de Travail

IVG : Interruption Volontaire de Grossesse

MAIA : Méthode d'Action pour l'intégration des Services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

OPJ : Officier de Police Judiciaire

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PATS : Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés

PEIS : Prévention des exclusions et de l'Insertion Sociale

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

QPV : Quartier Politique de la Ville

SAMA : Service d'Aide au Maintien de l'Autonomie

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SP : Sapeurs pompiers

SPP : Sapeurs Pompiers Professionnels

SPPV : Service de Protection des Personnes Vulnérables

SPV : Sapeurs Pompiers Volontaires

SSMSI : Base de données des crimes et délits enregistrés par les services de gendarmerie et de police

SSQVS : Santé Sécurité et Qualité de Vie en Service

SSSM : Service de Santé et de Secours Médical

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TGD : Téléphone Grave Danger

TGI : Tribunal de Grande Instance

UDAF : Union Nationale des Associations Familiales

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

UTS : Unités Territoriales de Solidarités

VIF : Violences Intra-Familiales

Annexe 3

CONTACTS UTILES

Accueil de jour pour les femmes victimes de violence d'Auxerre

24, rue Paul Armandot
89 000 Auxerre
Tél. 03 86 51 88 00
@ : Ursula.JEREMJASZ@ccas-auxerre.com

Accueil de jour pour les femmes victimes de violence de Sens

1, pl Etienne Dolet
89 100 Sens
Tél. 03 86 65 06 53
@ : accueildejour@mairie-sens.fr

ADAVIRS

Place du Palais de Justice
89 000 Auxerre
Tél. 03 86 51 66 14
@ : adavirs@free.fr

Centres de planification familiale

Numéro de téléphone unique : 03 86 72 88 73

CIDFF 89

Le Phare 8, avenue Delacroix - BP 90179
89 002 AUXERRE
Tél. 03 86 42 00 50
@ : accueil@cidff89.fr

Déléguée aux droits de femmes de l'Yonne

3 rue Jehan Pinar
89 000 Auxerre
Tél. 03 86 72 69 14
@ : juliette.rome@yonne.gouv.fr

Hébergement d'urgence

115

Numéro d'écoute anonyme et d'orientation

3919

Police ou Gendarmerie

17 ou 112

Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes – échange interactif (Chat)

www.service-public.fr/cmi

PROLOGUES

2, les Birons
89 320 Vaudeurs
Tél. 06 07 68 59 77
@ : prologues.contact@gmail.com

Protection maternelle et infantile

Numéro de téléphone central : 03 86 72 88 55

Unité Territoriale de Solidarité de l'Auxerrois

4, avenue de Perrigny
89 000 AUXERRE
Tél. 03 86 49 58 00

Unité Territoriale de Solidarité de l'Avallonnais

2, rue du Général-Leclerc - BP 174
89 206 AVALLON cedex
Tél. 03 86 34 95 30

Unité Territoriale de Solidarité du Jovinien

1, rue Alexander Von Humboldt - BP 222
89 306 JOIGNY cedex
Tél. 03 86 92 08 30

Unité Territoriale de Solidarité du Migennois

60, rue Émile Zola - BP 92
89 400 MIGENNES
Tél. 03 86 92 08 00

Unité Territoriale de Solidarité de la Puisaye – Forterre

10, rue Arrault
89 130 TOUCY
Tél. 03 86 44 42 00

Unité Territoriale de Solidarité du Sénonais

26, rue Carnot - BP 615
89 106 SENS cedex
Tél. 03 86 83 67 00

Unité Territoriale de Solidarité du Tonnerrois

35, rue Vaucorbe
89 700 TONNERRE
Tél. 03 86 54 85 00

Annexe 4

SITES INTERNET UTILES

Association départementale d'aide aux victimes d'infractions et à la réinsertion sociale (ADAVIRS)

adavirs.free.fr

Association Femme Égalité Emploi - FETE

www.fete-bourgogne.org

Centre Hubertine Auclert pour l'égalité femmes-hommes

www.centre-hubertine-auclert.fr

CIDFF de l'Yonne

yonne.cidff.info

Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Yonne

www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-Cohesion-sociale-et-Droits-des-femmes/Droits-des-femmes-et-egalite-femmes-hommes/Presentation-de-la-delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-l-egalite

Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes

www.service-public.fr/cmi

Outils de formation de la MIPROF

(Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains)

stop-violences-femmes.gouv.fr/4-outils-pour-l-animation-sur-les.html

**Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes
et de la lutte contre les discriminations**

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr

DÉCLARATION SIMPLIFIÉE DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES



COUR D'APPEL DE PARIS
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'AUXERRE
PARQUET D'AUXERRE

Déclaration simplifiée de violences intra-familiales (ou dépôt de plainte simplifiée)

Je soussigné(e)

Nom..... N°téléphone fixe:.....

Prénom N°téléphone portable:.....

Date et lieu de naissance.....

Demeurant.....

Adresse mail:.....

déclare vouloir dénoncer des faits de violences volontaires intra-familiales (violences physiques, sexuelles ou psychologiques) dont j'ai été victime

le..... à..... (commune)

de la part de:

.....(identité et coordonnées)

dans le contexte suivant (le cas échéant):

en présence de mineurs

autres circonstances

.....
.....
.....

Je déclare vouloir

déposer plainte en mon nom propre

seulement dénoncer les faits, en me réservant le droit de déposer plainte ultérieurement.

Je suis informé(e) que ce document sera communiqué à un service de police judiciaire, chargé de diligenter une enquête, et à l'association d'aide aux victimes (ADAVIRS) qui prendra attache avec moi pour m'apporter soutien et conseils.

Fait à, le.....

Signature

Annexe 6

PLAQUETTE « STOP VIOLENCE » à Avallon

Vous !
Qui êtes victime
de violence conjugale,

Vous !
Qui souffrez en silence,

Brisez votre isolement !
RÉAGISSEZ

STOP VIOLENCE

QUESTIONS	OUI	NON
Dans votre famille, avez-vous été témoin de scènes de violence entre vos parents lorsque vous étiez enfant ou ado : insultes, coups, bagarres... ?		
À l'époque, estimiez-vous vivre dans un environnement violent ?		
Aujourd'hui dites-vous que vous avez grandi dans un environnement violent ?		
Avez-vous l'impression que vous êtes dominant-e dans votre couple ?		
Avez-vous l'impression que vous êtes dominé-e dans votre couple ?		
Votre conjoint-e vous reproche-t-il d'être d'une jalousie excessive ?		
Au sein de votre couple, éprouvez-vous le besoin de contrôler, surveiller, questionner, encadrer l'autre ?		
Au sein de votre couple, parvenez-vous à exprimer par des mots, des discussions vos remarques, vos besoins, vos insatisfactions ?		
Acceptez-vous facilement de faire des compromis, de laisser tomber ?		

Reagissez !
ne restez pas seul-e
Brisez le silence :
VIOLENCES FEMMES INFO :
39 19

Accueil,
Écoute,
Confiance
Conseil

e Club - Conception : AT - Mairie de Tainneire - Impression : Filigrane

Coordonnées utiles

SI VOUS ÊTES EN DANGER...

- Gendarmerie : **17**
- Police municipale : **03 86 34 98 22**
- SAMU : **15**

SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN HÉBERGEMENT D'URGENCE...

- Appelez le **115** ou le **112** depuis un portable
- **C.C.A.S.** - Centre Communal d'Action Sociale
Espace Victor Hugo - 10, avenue Victor Hugo - 89200 Avallon
03 86 42 01 90 - ccas@ville-avallon.fr
Du lundi au vendredi : 9h/11h30 et 14h/16h30

CONSEILS, AIDE, ORIENTATION, SOUTIEN...

- **A.D.A.V.I.R.S.** - Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion sociale - adavirs.free.fr
Place du Palais de justice - 89000 Auxerre
03 86 51 66 14 - adavirs89@wanadoo.fr
Lundi au vendredi : 9h/18h
Permanence : 3^{ème} jeudi du mois au CCAS - 10h à 12h et 13h30/17h
- **C.I.D.F.F.** - Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles
Le Phare - 8, avenue Delacroix - 89000 Auxerre
03 86 42 00 50 - cidff89@club-internet.fr
Permanence : le 4^{ème} lundi du mois, 9h30/12h et de 13h30/16h30 au CCAS
- **Unité Territoriale de Solidarité de l'Avallonnais**
(Avallon, Coulanges-sur-Yonne, L'Isle-sur-Serein, Quarré-les-Tombes, Vermenton, Vézelay, Guillon)
2 rue du Général Lederc BP 174 89206 AVALLON Cedex
03 86 34 95 30
Lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/17h
- **D.D.D.F.E. - D.D.C.S.P.P.**
Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
3, rue Jehan Pinard - BP 19 - 89000 Auxerre
03 86 72 69 14 - halina.creusaton@yonne.gouv.fr

SITES D'INFORMATION, D'ÉCOUTE, DE DIALOGUE

• VIOLENCES CONJUGALES INFO

39 19

(appel gratuit d'un téléphone fixe)

Du lundi au vendredi : 9h/22h
Samedi et dimanche : 9h/18h
www.solidaritefemmes.org

• SOS VIOLÉS FEMMES INFO SERVICE

0 800 05 95 95 (n° gratuit et anonyme)

• OS VICTIMES : 08 842 846 37

(coût d'un appel local depuis un poste fixe)
7j/7 : 9h/21h

• stop-violences-femmes.gouv.fr



PRÉFET DE L'YONNE

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DE L'YONNE